

## FICHE N°3

REGION ACADEMIQUE  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

INFORMAION & CONTROLE PEDAGOGIQUE DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

### APPRENTISSAGE : Veille « Apprentissage – Diplômes – Examens »

Mise à jour : 7 janvier 2022 (parties surlignées en jaune)

Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Article L 241-9 du code de l'éducation ; articles L 6211-1, R 6251-1 à R 6251-4 du code du travail

Pour accéder à l'ensemble des décrets d'application, se reporter à la page de Centre Inffo [accessible ici](#).

**Ce document se veut être une aide apportée aux acteurs de l'apprentissage, qu'ils soient formateurs ou responsables d'OF-CFA, en charge de formations conduisant à l'obtention de diplômes de l'Education nationale.**

### Table des matières

1	Le numérique utile en apprentissage .....	2
2	Examens et concours (Mise à jour 7 janvier 2022) .....	3
3	Référentiels et diplômes (Mise à jour 7 janvier 2022) .....	8
4	Autres actualités du Ministère certificateur (Mise à jour 7 janvier 2022) .....	16
5	Actualités de l'apprentissage (Mise à jour 7 janvier 2022) .....	24
6	Les OF-CFA à l'épreuve de la crise sanitaire : veille spécifique (Mise à jour 7 janvier 2022) .....	32

**Appel à manifestation d'intérêt** - Vous êtes un OF-CFA dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, et vous proposez des formations préparant à des diplômes de niveau 3 ou 4. Vous souhaitez faire découvrir votre structure aux collégiens (voire aux lycéens) de votre secteur géographique, pour leur permettre de mieux appréhender le potentiel offert par une poursuite d'études en apprentissage. Inscrivez-vous [en cliquant directement ici](#).

# 1 Le numérique utile en apprentissage

## Ministère certificateur

- [data.education.gouv.fr](https://data.education.gouv.fr), la liste des diplômes professionnels du Ministère de l'Éducation nationale en open data
- [BRIO](#), la Bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef d'œuvre en voie professionnelle
- Des espaces à consulter pour les formations préparant aux diplômes de l'éducation nationale : [secteur tertiaire](#) / [secteur STI](#) / sur la [transformation de la voie professionnelle](#).
- La liste de l'ensemble des diplômes professionnels [édition 2020](#)
- Le lien vers l'ensemble des [référentiels des BTS](#)
- *A noter par exemple sur le site du CERPEG accessible depuis le lien "secteur tertiaire", les « sujets zéro » de l'épreuve E2 pour les deux options AGEC et PVOC du nouveau bac pro métiers du commerce et de la vente...*

## DREETS PACA

- Accès au [tableau de bord des indicateurs clés de la DREETS PACA](#).  
Il est mis à jour en continu. Tous les indicateurs sont ventilés par département (département). Certains le sont aussi au niveau des zones d'emploi (ZE) ou des métropoles de la région (mét.). La plupart de ces indicateurs sont déclinés selon plusieurs variables (âge, sexe, secteur d'activité etc.). Pour chaque indicateur, une version imprimable en PDF et un fichier Excel comportant des séries longues, des tableaux et des graphiques sont proposés en téléchargement.

## Autres ressources numériques

- [FizziQ](#) met à disposition des élèves (collégiens, lycéens, apprentis) des instruments de mesure (30 types de données différentes provenant des capteurs de l'appareil mobile comme le colorimètre), un cahier d'expérience (suivi des observations, ajout de textes, tableaux et photographies, option de partage), des outils d'expérimentation (fonctions avancées, autres ressources comme la bibliothèque de sons) et des protocoles (téléchargement et visualisation de protocoles d'expérience avec ou sans accès internet). L'application est gratuite et sans partage de données.
- [La digitale](#), le numérique éducatif libre et responsable (de multiples outils numériques gratuits faciles d'accès)
- [Evalbox](#), l'outil de questionnaire gratuit et en ligne pour créer et gérer vos évaluations
- [Catalogue des formations en apprentissage](#) (Liste des formations 2021 & liste des établissements)
- [Référentiel rassemblant les niveaux de prise en charge \(NPEC\) des contrats d'apprentissage](#) (France compétences - mise à jour 11 février 2021)
- [Inserjeunes](#), le nouveau portail pour trouver toutes les formations professionnelles par l'apprentissage et par la voie scolaire du CAP au BTS (dans les établissements publics et privés sous contrat)
- [CFADock](#), la nouvelle interface à très fort potentiel (lien SIRET - OPCO)
- Publication des [chiffres de l'apprentissage en 2020](#).

## 2 Examens et concours (Mise à jour 7 janvier 2022)

Information transmise par les inspecteurs pédagogiques régionaux Anglais au sujet de la certification en langue anglaise en BTS pour la session 2022 (dans l'attente de la publication de la circulaire DGESCO en janvier 2022).  
<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/22414/download>

Certification en langue anglaise en BTS : des informations reçues de la DGESCO à lire dans la Foire aux questions page 26.  
<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/16366/download>

DIEC - [Inscriptions au BTS session 2022](#) et organisation des baccalauréats, brevets de technicien supérieur et examens professionnels - [Besoins de fournitures en papeterie d'examens](#).

Message important de la DEC (Inscription CAP session 2022) : "Le registre d'inscription au Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) est **ouvert jusqu'au au 8 décembre**.

Compte tenu de la livraison tardive du référentiel national, je vous informe qu'il ne sera pas possible de prolonger ce calendrier (...)" . La suite dans le document suivant :

Les confirmations d'inscription accompagnées des pièces justificatives devront nous être retournés pour le 22 décembre. .Aucune inscription hors délai ne sera acceptée, hormis pour les candidats des CFA dont le contrat d'apprentissage est signé entre la clôture des registres d'inscription et le 31 décembre 2021. Une copie du contrat d'apprentissage servira de pièce justificative. Dans ce cas, contactez le gestionnaire de la spécialité à la DIEC 3.05 (Organigramme du bureau DIEC 3.05 avec les [coordonnées des gestionnaires](#), tenant compte des mobilités intervenues à la rentrée / Répartition des [portefeuilles de gestion](#) entre les collègues du bureau). Pour toutes précisions, consultez le [Bulletin académique dédié](#) / Le [bulletin spécial épreuves certificatives d'EPS](#) / la [note de service du 20 septembre 2021](#) relative aux candidats en situation de handicap ou atteints de maladies graves, publiée au bulletin académique 902 du 20 septembre 2021.

Information de la DEC - Aix-Marseille, bureau des diplômes professionnels

Les inscriptions au CAP sous Cyclades devaient initialement se dérouler du 15 novembre au 1er décembre prochain. Malheureusement, la base Cyclades ne sera finalement livrée que le mardi 16 au matin, ce qui nous contraint à décaler le calendrier d'inscription. Aussi, vous pourrez procéder aux inscriptions au CAP à partir du **vendredi 19 novembre et jusqu'au mercredi 8 décembre**. Les confirmations d'inscription accompagnées des pièces justificatives devront nous être retournés pour le 22 décembre.

Pour les établissements qui proposent des formations en apprentissage, je vous rappelle que les apprentis doivent être codifiés selon les codes suivants : code 420 (section apprentis. habilitée) ou code 430 (section apprentis. non habilitée). Les établissements qui importent leurs apprentis via la base Siècle BEE (codifiés alors en code 410 apprentis) devront reprendre ces candidats qui seront en anomalie dans Cyclades après l'import, pour modifier la catégorie en 420 ou 430. Pour les établissements qui procèdent par import générique, vous pouvez utiliser les codes 420 et 430 dans vos imports. Les modalités complètes d'inscription accompagnées des documentations techniques vous seront transmises à l'ouverture des services.

PIX : Extrait du guide d'auto-évaluation des CFA mis à jour suite aux informations de la DGESCO

« PIX n'est pas obligatoire pour les apprentis en CFA privés et publics (sauf pour les apprentis dépendant du Ministère de l'agriculture). A noter, l'obtention de la certification PIX est sans incidence sur l'obtention du diplôme préparé.

Les apprentis en mixité de publics comme en groupes dédiés en EPLE publics ont un accès gratuit à PIX. Pour avoir un accès gratuit, les apprentis des EPLE doivent être inscrits dans la base Siècle avec le statut apprenti. Pour les autres apprentis (lycées privés sous contrat, CFA privés) et s'ils souhaitent obtenir la certification PIX, l'accès à la plateforme est payant ».

Complément apporté par le coordonnateur régional : Par extension, il faut replacer la certification PIX dans la volonté des Ministères certificateurs (dont le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, et le Ministère de l'agriculture) de développer toutes les compétences nécessaires et utiles pour faciliter l'insertion professionnelle des apprenants au sens large et leur développement professionnel et personnel, dont les compétences numériques. De ce fait, ce type de certification (numérique) est recommandé pour l'ensemble des apprentis, qu'ils soient en mixité de public ou en groupes dédiés dans les lycées professionnels publics et privés sous contrat, mais également en CFA privés dès l'instant où ils sont inscrits dans des diplômes de l'Education nationale.

Information de la DGESCO sur la certification en langue obligatoire en BTS :

"Pour la session 2022, conformément à l'arrêté et au décret du 20 avril 2020, ce sont l'ensemble des étudiants de licence, de licence professionnelle et ceux inscrits dans 5 spécialités de DUT (gestion logistique et transport; information- communication ; techniques de commercialisation; métiers du multimédia et de l'internet ; qualité, logistique industrielle et organisation) ainsi que tous les étudiants inscrits en BTS qui sont concernés. La passation de cette certification concerne l'ensemble des étudiants inscrits dans les diplômes cités et ce quel que soit le statut de l'étudiant. En ce qui concerne la VAE, sont concernés les étudiants qui seront diplômés en 2022. En ce qui concerne le marché relatif à la certification obligatoire pour les étudiants de BTS qui sera déployé à la session 2022, il devrait être publié dans les jours à venir. Pour la rédaction du cahier des charges de ce marché, une consultation des DEC et de l'Inspection générale a été organisée. Une fois que l'entreprise sera choisie, une circulaire qui définira les modalités pratiques d'organisation de la session 2022 (inscription, format de l'épreuve, calendrier) sera publiée en début d'année 2022. Enfin, l'arrêté et le décret d'avril 2020 précisent que la certification présentée par l'étudiant doit faire l'objet d'une évaluation externe et être reconnue au niveau international et par le monde socio-économique."

Concours général des métiers - Organisation de la session 2022. [Note de service 20-10-2021](#)

Pour les OF-CFA proposant des formations habilitées au CCF ou en cours d'instruction par les services du Rectorat : sur la page internet dédié à ce sujet, candidatez sans délai au plan de formation des formateurs 2021-2022. Pour rappel, pour accompagner la formation continue des enseignants et formateurs en CFA, le GIP-FCIP de l'académie d'Aix-Marseille propose un plan de formation à la pratique du CCF comprenant des ateliers pratique de rédaction de situation d'évaluation en CCF épaulés par des pairs - experts, dans la continuité des 12 ateliers déjà mis en place début 2020. Ce dispositif est également ouvert aux CFA privés sur financement propre. **La campagne d'inscription est toujours en cours (fin des candidatures mi-novembre 2021)**. Consultez la fiche produit [en cliquant ici](#), et inscrivez-vous par [ce lien direct](#). L'offre de formation sera progressivement régionalisée. Des ateliers pourront être ouvert à titre expérimental en 2021-2022 aux formateurs et enseignants intervenant dans des formations habilitées au CCF de l'académie de Nice.

A noter des précisions importantes apportées par la DGESCO sur les notions de : "Habilitation de droit" (Cf le dernier arrêté du 17 juin 2021 sur le CCF) et "CFA porteur" vs "UFA". A lire dans la [Foire aux questions](#) (mise à jour du 15 octobre 2021).

La circulaire d'inscription aux examens professionnels 2022 ainsi que celle relative aux épreuves d'EPS seront prochainement publiées au bulletin académique. Toutes les circulaires de la DEC consultables ici : <https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/>

Calendrier des épreuves écrites des CAP et des Baccalauréats professionnels de la session 2022. [MCP - Calendrier épreuves écrites Bac pro session 2022](#)

Calendrier 2022 du diplôme national du brevet, des baccalauréats, des certificats d'aptitude professionnelle et du brevet de technicien - [Note de service du 22-9-2021](#).

Bulletin académique n°902 du 20 septembre 2021 (service de la Division des examens et concours) - [Candidats en situation de handicap ou atteints de maladies graves](#).

Une mise à jour importante de la page dédiée au [Contrôle en cours de formation](#).

Dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription à la session 2022 des examens du brevet de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale ([BO n°32 du 2 septembre 2021](#))  
Publication des sujets zéro pour le baccalauréat professionnel session 2022 sur le [site Eduscol](#) (Français - Histoire Géographie - Enseignement moral et civique - Mathématiques - Physique Chimie - Langues vivantes - Economie Droit - Economie Gestion - Prévention Santé et Environnement - Arts appliqués et culture artistique).

Pour rappel, la publication de l'[arrêté du 11 juin 2021](#) modifiant les arrêtés relatifs à l'obtention des dispenses d'épreuves d'enseignement général au CAP, au baccalauréat professionnel, au brevet des métiers d'art et au brevet professionnel. Pour la PSE par exemple, les dispenses sont désormais possibles pour un candidat titulaire d'un CAP ou d'un bac pro et souhaitant s'inscrire à un autre CAP. Le passage de la PSE des unités professionnelles aux unités générales ne bloque plus les dispenses. 2 septembre 2021

Publication d'un [Guide méthodologique sur la réalisation du Chef d'oeuvre en CAP et en Bac pro](#) (Extrait du portail national Sciences et Techniques industrielles).

[Brevet de technicien métiers de la musique](#) - Programme préparatoire à l'épreuve A2 - session 2022

Publication des résultats du premier groupe des BCG, BTN et BCP pour l'académie d'Aix-Marseille  
[MCP - Résultats 1er groupe Bac Gle Techno Bac pro session 2021](#)

Publication du [Décret n°2021-786 du 19 juin 2021](#) adaptant les modalités de délivrance du BTS en raison de l'épidémie de covid-19 au titre de l'année scolaire 2020-2021

Publication de la [note de service du 8 juin 2021](#) concernant les aménagements des examens pour la session 2021 (en CAP en en bac pro), dont en annexe, la fiche de préparation de l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel.

Publication (JO du 10 juin 2021) de l'[arrêté du 1er juin 2021](#) portant modification de l'arrêté du 4 mars 2020 modifié relatif au livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général, du baccalauréat technologique et du baccalauréat professionnel. Pour rappel, la réglementation en vigueur fixe le livret scolaire comme applicable aux seuls publics scolaires et définit le livret de formation pour les apprentis (sans modèle préconisé). Le LSL pro n'étant que la version numérique du livret scolaire, il n'est donc pas possible de parler de LSL pro pour les apprentis. L'existence de classe mixte scolaire / apprenti ne vient pas gommer cette différence de statut (plus de précisions dans la Foire aux questions académique accessible dans la rubrique "Ressources et Guides" de cette même page. Les OF-CFA trouveront dans l'arrêté du 1er juin 2021 des indications utiles pour mettre à jour leur livret de formation en baccalauréat professionnel.

Bulletin académique n°893 du 7 juin 2021 : [Suspensions de fraudes aux baccalauréats général, technologique et professionnel](#) - Session 2021

Mise à jour de la [FAQ relative aux examens 2021](#) et de la [FAQ relative aux épreuves de rattrapage de l'examen de BTS](#)

[Décret n° 2021-727 du 8 juin 2021](#) portant adaptation des conditions d'évaluation des épreuves et des conditions de délivrance du diplôme pour l'examen du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire et du brevet des métiers d'art à la session 2021 en raison de l'épidémie de covid-19

[Arrêté du 8 juin 2021](#) définissant les modalités exceptionnelles du calcul de la moyenne générale pour la délivrance du diplôme du baccalauréat professionnel, en raison de l'épidémie de covid-19 au titre de la session 2021

Certification obligatoire en anglais en BTS  
[MCP - Courrier DGESIP Certification LV janvier 2021](#)

Classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) dont le fonctionnement est autorisé pour l'année universitaire 2021-2022 (liste accessible [en cliquant ici](#))

#### [Diplômes professionnels](#)

Adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire - session 2021

Décret n° 2021-161 du 15-2-2021 - JO du 16-2-2021 (**NOR : MENE2103120D**)

#### [Diplômes professionnels](#)

Organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle et l'évaluation du contrôle en cours de formation - session 2021  
Arrêté du 15-2-2021 - JO du 16-2-2021 (**NOR : MENE2103153A**)

#### [Diplômes professionnels](#)

Conditions de la formation et la certification de sauveteur secouriste du travail (SST) dans les diplômes professionnels - session d'examen 2021

Arrêté 15-2-2021 - JO du 16-2-2021 ([NOR : MENE2103162A](#))

#### [Diplômes professionnels](#)

Session d'examen 2021 pour les diplômes professionnels dans le contexte de la crise sanitaire

Note de service du 15-2-2021 ([NOR : MENE2103170N](#))

#### [Ev@lang collège](#)

Mise en œuvre et modalités d'organisation du test numérique de positionnement en anglais pour les élèves de troisième - année scolaire 2020-2021

Note de service du 3-2-2021 ([NOR : MENE2103043N](#))

Publication du [Décret du 4-12-2020 - JO du 6-12-2020](#) portant sur les dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire et modifiant le Code de l'éducation et le code rural et de la pêche maritime

Publication de l'[arrêté du 15-12-2020 - J.O. du 16-12-2020](#) - Calendrier scolaire de l'année 2021-2022

Le [calendrier des épreuves de BTS tertiaires et industriels de la session 2021](#) (Communication transmise le 4 novembre 2020 par la DIEC - bureau des BTS)

Le [Bulletin académique dédié à l'inscription](#) des candidats aux BTS session 2021. En complément, accès à la [liste des gestionnaires](#) de la DIEC du rectorat d'Aix-Marseille, bureau des BTS.

Concours général des métiers (ouverts apprentis) - Organisation - Session 2021 ([Note de service du 2-11-2020](#)). Inscription du 12 novembre au 3 décembre 2020.

Aménagement des épreuves pour les candidats en situation de handicap - session 2021 (lire le [Bulletin académique n°863 du 21 septembre 2020](#))

Calendrier 2021 du diplôme national du brevet, des baccalauréats, des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et du brevet de technicien - Note de service du 10-11-2020 ([NOR : MENE2026616N](#))

[Certifications en allemand, anglais et espagnol](#) Calendrier des épreuves orales et écrites - session 2021  
Note de service du 23-09-2020 ([NOR : MENE2025407N](#))

Publication au BO n°29 du 16 juillet 2020 (MESRI) des dates des examens du DCG et du DSCG de la session de septembre 2020 ([lien direct en cliquant ici](#)).

Publication le 16 juin 2020 du [décret n°2020-726 du 12 juin 2020](#) modifiant les dispositions du Code de l'éducation relatives à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences de cinq diplômes professionnels (CAP, Bac pro, BP, BMA et MC)

Publication du [décret n° 2020-398 du 3 avril 2020](#) relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats à l'examen du brevet de technicien supérieur et modifiant le code de l'éducation

Publication au [BO du 20 février 2020](#) des modalités d'évaluation du chef d'oeuvre pour l'examen du CAP

Choix des langues vivantes étrangères autorisées pour les examens du BTS à compter de la session 2022 ([note de service du 16 janvier 2020](#))

Dispenses d'épreuves prévues dans certains diplômes professionnels et conditions de prise en compte de diplômes délivrés en Europe ([arrêté du 28 novembre 2019](#))

[Résultats des examens aux BTS du secteur tertiaire](#) (national et par académie)

[Date des examens 2020](#)

[Calendrier des examens du diplôme du Brevet professionnel session 2020](#)

Évaluation du chef d'œuvre pour l'examen du certificat d'aptitude professionnelle - [JO du 24 décembre 2019](#)

[Examens et concours de l'enseignement scolaire](#) - Utilisation de la calculatrice à compter de la session 2020



### 3 Référentiels et diplômes (Mise à jour 7 janvier 2022)

BO n°47 du 16 décembre 2021 : Baccalauréat professionnel - Supports d'évaluation et de notation des unités générales - [Note de service du 25-11-2021](#)

[Décret n° 2021-1524 du 25 novembre 2021](#) portant modification des dispositions du code de l'éducation relatives à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel. Le décret apporte des modifications aux articles [D. 337-69](#), [D. 337-78](#) et [D. 337-79](#) du code de l'éducation relatives à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel. Il renforce l'exigence de validation des compétences professionnelles pour l'accès à l'épreuve de contrôle, et rapproche les modalités d'admission au baccalauréat professionnel à l'issue de l'épreuve de contrôle de celles du baccalauréat général et technologique. Entrée en vigueur : 1er janvier 2022, pour la session d'examen 2022.

Publication de l'[arrêté du 3 novembre 2021](#) modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités du brevet de technicien supérieur (objet : langue vivante étrangère). 19 novembre 2021

L'arrêté du 3 novembre 2021 modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités du brevet de technicien supérieur concerne 12 spécialités tertiaires (à l'exception de « commerce international ») et permet d'avoir une **harmonisation de la définition des épreuves écrites de LV** qui a pour conséquence la disparition des sujets écrits spécifiques de langues (et du groupe 1) et la création d'un sujet commun. ([JORF du 17 novembre 2021](#)).

Publication de l'[arrêté du 20 octobre 2021](#) modifiant l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver les notes qu'ils ont obtenues.

Brevet professionnel : Modification de la définition des épreuves et des règlements d'examen des unités d'enseignement général de physique - chimie (applicable à partir de la session 2023). [Arrêté du 5-10-2021 - JO du 16-10-2021](#)

Diplôme national des métiers d'art et du design : modification de certaines dispositions du Code de l'éducation [Décret n° 2021-1344 du 13-10-2021 - JO du 15-10-2021](#)

Publication de l'[arrêté du 5 octobre](#) portant modification de l'épreuve de Physique - Chimie dans les brevets professionnels (BP).

Arrêté du 7-7-2021 - JO du 27-8-2021

Définition et conditions de délivrance du [brevet de technicien supérieur métiers de la mesure](#) : modification  
Définition et conditions de délivrance du [brevet de technicien supérieur conception des produits industriels](#) : modification

Mise à disposition du support de présentation du webinaire dédié au Chef d'oeuvre en CAP et en Bac pro de Wweedoo du 7 septembre 2021 (qui avait fait l'objet d'une invitation via cette page internet).

[MCP - Support présentation webinar WVEEDDOO sept2021](#)

Publication au BO n°30 du 29 juillet 2021 de la [note de service du 9 juillet](#) indiquant la création d'unité facultative permettant une approche du secteur sportif pour des élèves inscrits à 6 spécialités de baccalauréat professionnel.

Modification des programmes d'enseignement de [mathématiques](#), de [sciences physiques et chimiques](#) des classes préparatoires au brevet professionnel ([BO n°30 du 29 juillet 2021](#))

Publication des premiers résultats des examens de la session 2021

[MCP - Résultats Bac pro session 2021 \(général\)](#)

[MCP - Résultats Bac pro session 2021 \(par établissement\)](#)

[MCP - Communiqué presse résultats BTS session 2021](#)

Modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État ([Note de service du 23-6-2021](#))

Création de la spécialité assistant luthier du quatuor et modalités de délivrance ([Arrêté du 3-5-2021 - JO du 4-6-2021](#))  
Sport-éducation ([Circulaire du 23-6-2021](#))

Un lien très utile : [data.education.gouv.fr](http://data.education.gouv.fr), la liste des diplômes professionnels du Ministère de l'Éducation nationale en open data (avec possibilités de tri, export, ...). Le fichier permet de contrôler l'exactitude de l'intitulé de chaque diplôme, la date de la 1<sup>ère</sup> session, la date de la dernière session avant rénovation ...).

Au bulletin officiel du 17 juin 2021 : la [note de service](#) portant sur le programme biennal des commissions professionnelles consultatives pour 2021-2022, l'[instruction ministérielle](#) pour le déploiement du Pass'sport en 2021. Après avis des autorités sanitaires le Gouvernement a annoncé, la fin du port du masque en extérieur sauf exceptions (regroupements importants, files d'attente, marchés, stades...). Les arrêtés préfectoraux sur le port du masque seront en conséquence modifiés dès jeudi 17 juin. En revanche, le port du masque dans les milieux clos reste obligatoire (entreprises, magasins, transports...). Cette mesure d'allègement s'applique également aux personnels et aux élèves - étudiants et apprentis dans les espaces extérieurs des établissements. Les règles relatives au port du masque dans les espaces intérieurs des établissements ne sont en revanche pas modifiées. Les documents en ligne (FAQ, protocoles...) seront actualisés dans la journée.

Publication de l'édition 2021 de la [liste des diplômes professionnels de l'Éducation nationale](#) extrait du site [Eduscol](#). A voir en particulier la page 11 qui reprend l'ensemble des nouveaux diplômes publiés ou en cours de publication depuis janvier 2020. Les OF-CFA consulteront en priorité les sites de spécialité ou disciplinaires pour recueillir toutes les informations complémentaires pour la mise en œuvre de ces nouveaux référentiels, et si besoin, se rapprocheront des inspecteurs de l'académie d'Aix-Marseille ([cardex accessible ici](#)). Pour l'accès aux sites de spécialité ou disciplinaires :

[MCP - Référencement sites de spécialité et disciplinaires](#)

Au Bulletin officiel n°22 du 3 juin, la création de 5 spécialités de CAP :

- Couvreur ([JO du 15-5-2021](#)),
- Constructeur de routes et d'aménagements urbains ([JO du 15-5-2021](#)),
- Interventions en maintenance technique des bâtiments ([JO du 15-5-2021](#)),
- Maçon ([JO du 15-5-2021](#)),
- Métallier ([JO du 15-5-2021](#)).

NOUVEAU : la création du concours de chefs-d'œuvre organisé par la fondation Colbert - Institut de France pour valoriser les talents des élèves et des apprentis engagés dans la voie professionnelle. Inscriptions ouvertes jusqu'au 21 juin. Tout le détail du concours à voir sur le site de la Fondation ([en cliquant directement ici](#)).

[BRIO](#), la bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef d'œuvre en voie professionnelle comme source d'inspiration .... (près de 300 idées et projets réalisés dans les différentes académies)

Baccalauréat professionnel - Création de la spécialité métiers du froid et des énergies renouvelables et modalités de délivrance - [Arrêté du 10-3-2021 - JO du 11-4-2021](#)

Mention complémentaire de niveau 4 - Création de la mention complémentaire art de la dorure à chaud et modalités de délivrance - [Arrêté du 10-3-2021 - JO du 15-4-21](#)

Publication de la modification de la liste des diplômes et titres permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) : [arrêté du 22 février 2021, BO n°16 du 22 avril 2021](#)

Publication des thèmes concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de BTS - session 2022 ([note de service du 29 mars 2021, BO n°16 du 22 avril 2021](#))

Enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel : modification ([Arrêté du 1-3-2021 - JO du 11-4-2021](#))

Aménagements de la classe de terminale du baccalauréat professionnel : co-intervention, atelier de philosophie et modules de poursuite d'études et de préparation à l'insertion professionnelle ([note de service du 1er mars 2021](#))

Publication de ressources académiques pour le chef d'œuvre en CAP

[MCP - Chef d'œuvre CAP Note cadrage national évaluation](#)

### MCP - Chef d'oeuvre CAP Grille académique

Tout un ensemble de ressources produites par un groupe de travail académique (Aix-Marseille) sur l'objet "Chef d'oeuvre", en CAP et en Bac pro. Accès direct [en cliquant ici](#).

Dans l'académie de Nice un Kit "[Bâtisseurs de Chef d'oeuvre](#)" proposé par un groupe de travail académique décliné en 5 parties : un motion design de présentation, "Se former", "Former les élèves", "Évaluer les élèves" et "Former les enseignants".

[Arrêté du 10 mars 2021](#) modifiant l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. Définition de l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère au CAP à compter de la session 2021.

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur conseil et commercialisation de solutions techniques. Arrêté du 25-11-2020 - [JO du 28-2-2021](#)

[Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur conception et industrialisation en construction navale : modification. Arrêté du 7-12-2020 - JO du 28-2-2021](#)

[Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur métiers de la mesure. Arrêté du 18-12-20 - JO du 28-2-2021](#).

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur conseil et commercialisation de solutions techniques. Arrêté du 25-11-2020 - [JO du 28-2-2021](#)

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur conception et industrialisation en construction navale : modification. Arrêté du 7-12-2020 - [JO du 28-2-2021](#)

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur métiers de la mesure. Arrêté du 18-12-20 - [JO du 28-2-2021](#).

Brevet des métiers d'art (Arrêté du 16 décembre 2020) : Programmes et épreuves de l'enseignement des [langues vivantes étrangères](#) / de l'enseignement de [français - histoire - géographie - EMC](#) / de l'[enseignement d'éducation physique et sportive](#)

Baccalauréat professionnel et Brevet des métiers d'art : Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation (CCF) et sous la forme ponctuelle ([Circulaire du 29 décembre 2020](#)).

Une page de référence sur les diplômes (à jour) du Ministère de l'enseignement supérieur (BTS, DTS, DN MADE et DMA: Liste des spécialités et des référentiels disponibles)  
Accès [en cliquant directement ici](#).

### Brevet de technicien supérieur

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur management économique de la construction

Arrêté du 11-12-2020 - JO du 31-01-2021 ([NOR : ESRS2035063A](#))

### Brevet de technicien supérieur

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur finitions, aménagement des bâtiments : conception et réalisation

Arrêté du 11-12-2020 - JO du 31-1-2021 ([NOR : ESRS2035085A](#))

### Mention complémentaire de niveau 4

Création de la mention complémentaire services numériques aux organisations et modalités de délivrance  
Arrêté du 14-12-2020 - JO du 22-1-2021 ([NOR : MENE2035350A](#))

### Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité métiers de l'entretien des textiles, option A : blanchisserie, option B : pressing et modalités de délivrance

Arrêté du 11-12-2020 - JO du 22-1-2021 ([NOR : MENE2035098A](#))

### Baccalauréat professionnel

Création de la spécialité métiers de l'entretien des textiles, option A : blanchisserie, option B : pressing et modalités de délivrance

Arrêté du 11-12-2020 - JO du 22-1-2021 ([NOR : MENE2035178A](#))

### Baccalauréat professionnel

Création de la spécialité artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues et modalités de délivrance

Arrêté du 15-12-2020 - JO du 22-1-2021 ([NOR : MENE2035402A](#))

### Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité menuisier fabricant et modalités de délivrance

Arrêté du 20-11-2020 - JO du 22-1-2021 ([NOR : MENE2034412A](#))

### Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité menuisier installateur et modalités de délivrance

Arrêté du 20-11-2020 - JO du 22-1-2021 ([NOR : MENE2034459A](#))

### Cadre national sur les attendus de formation

Mention complémentaire de niveau IV

Arrêté du 14-12-2020 - JO du 7-1-2021 ([NOR : MENE2035322A](#))

### Baccalauréat professionnel

Création de la spécialité maintenance des systèmes de production connectés et modalités de délivrance

Arrêté du 9-12-2020 - JO du 8-1-2021 ([NOR : MENE2034597A](#))

### Baccalauréat professionnel

Création de la spécialité technicien en réalisation de produits mécaniques, option réalisation et suivi de productions, option réalisation et maintenance des outillages et modalités de délivrance

Arrêté du 9-12-2020 - JO du 8-1-2021 ([NOR : MENE2034623A](#))

### Baccalauréat professionnel

Conditions de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire et son modèle

Arrêté du 16-12-2020 - JO du 7-1-2021 ([NOR : MENE2035741A](#))

### Baccalauréat professionnel

Programme limitatif de français de la classe terminale - années scolaires 2021-2022 et 2022-2023

Note de service du 6-1-2021 ([NOR : MENE2036971N](#))

Examens et concours de l'enseignement scolaire - Dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire et modifiant le Code de l'éducation et le code rural et de la pêche maritime. Décret du 4-12-2020 - JO du 6-12-2020 ([NOR : MENE2029766D](#))

Publication le 30 novembre 2020 d'un nouvel arrêté relatif au CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance qui s'applique à la session 2021 (cf. article 8). Il est téléchargeable à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042657943>

Les changements sont les suivants :

- **Annexe I** : ajout d'une présentation synthétique du référentiel avec les blocs de compétences
- **Annexe II référentiel des activités professionnelles** : elle correspond à l'ancienne annexe I-a (pas de changement)
- **Annexe III référentiel de compétences** : elle correspond à l'ancienne annexe I-b (pas de changement)
- **Annexe IV référentiel d'évaluation** :
  - **L'annexe IV a Unités constitutives du diplôme** remplace l'ancienne annexe III a = pas de changement pour les 3 blocs de compétences professionnelles mais les unités d'enseignement général sont modifiées, notamment avec la PSE en unité UG4
  - **L'annexe IV b Règlement d'examen et l'annexe IV c Définition des épreuves** remplacent l'annexe III b *mais il y a un petit problème car l'épreuve EP3 n'apparaît plus .... cela doit être un oubli.*
- **Annexe V PFMP** remplace l'annexe II avec les changements ci-après :
  - §1 : ajout de la nécessité de satisfaire aux conditions de vaccination et autres exigences du milieu professionnel d'exercice conformément à la réglementation en vigueur alors que cette mention figurait dans l'ancien §2.2
  - §2.1 : 14 semaines de PFMP
  - dans au moins 2 contextes complémentaires
  - dont les 7 semaines de dernière année de formation sont réparties ainsi :

- 4 semaines consécutives dans un EAJE ou dans un contexte d'intervention à domicile
- 3 semaines consécutives dans une structure d'accueil collectif pour enfant de moins de 6 ans

§2.2 Les exigences pour le maître d'apprentissage sont réduites :

- soit être titulaire d'un diplôme ou titre relevant du domaine de la petite enfance et justifier d'une année d'exercice professionnel en rapport avec la petite enfance ;
- soit justifier de deux années d'exercice professionnel en rapport avec la petite enfance.

§2.4 b cas particuliers : des allègements pour les assistants maternels agréés et gardes à domicile

§2.6 ajout des candidats positionnés avec un minimum de 5 semaines de PFMP

- **Annexe VI Dispenses d'épreuves** intégration de l'arrêté du 22 août 2018 modifié par l'arrêté du 29 mars 2019

[Décret n°2020-1523 du 4 décembre 2020](#) portant diverses dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire et modifiant le code de l'éducation et le code rural et de la pêche maritime.

Organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap. Circulaire du 8-12-2020 ([NOR : MENE2034197C](#))

Communication de l'IGESR au sujet de la [certification en langue anglaise](#) en BTS : " La délivrance d'une certification en anglais pour les étudiants de BTS sera effective à la rentrée 2021 (session 2022). Cette certification sera mise en place par un seul opérateur (le marché est actuellement en cours de notification) pour le MENJ et le MESRI. La passation de cette certification est entièrement financée et sera donc gratuite pour l'ensemble des étudiants".

Mise à jour des groupements de spécialités pour l'évaluation ponctuelle en langues vivantes étrangères à compter de la session 2021 ([Note de service du 16-11-2020](#))

Mise à jour des groupements de spécialités pour l'évaluation ponctuelle en mathématiques à la session d'examen 2021 ([Note de service du 17-11-2020](#))

Vote à l'unanimité par la CPC Services aux entreprises le 24 novembre du référentiel de la mention complémentaire "Services numériques aux organisations" (niveau IV), ouverte aux titulaires d'un baccalauréat professionnel, technologique ou général - à lire [le référentiel](#) publié sur le site du CERTA (Guide d'accompagnement à paraître mi janvier 2021).

Mise à jour en novembre 2020 des textes de référence relatifs aux diplômes professionnels sur [la page Eduscol](#)

Publication de la [liste des diplômes de l'Education nationale](#), édition 2020

Liste des BTS, DTS et DMA [en cours](#) en novembre 2020 / [abrogés](#)

Tout savoir sur la nouvelle épreuve facultative "engagement étudiant" à compter de la session 2021 ([Décret 2020-1167](#) avec mention de l'épreuve support par BTS - [Arrêté du 23 septembre 2020](#) - [Formulaire d'inscription à compléter](#) par les candidats au format word).

A noter : la nouvelle certification obligatoire en langue anglaise sera obligatoire pour les candidats aux BTS à partir de la session 2020 (cf [Décret 2020-398 du 3 avril 2020](#)).

Pour rappel, la [note d'information de la DGESIP](#) concernant la durée des stages et les épreuves de CCF non réalisées l'an passé en raison de la crise sanitaire).

#### **Pour rappel les textes réglementaires sur le Chef d'œuvre**

- [Décret n°2019-1236 du 26 novembre 2019](#) sur l'évaluation du chef d'œuvre en CAP
- [Arrêté du 28 novembre 2019](#) sur l'évaluation du chef d'œuvre en CAP
- [Circulaire n°2020-039 du 14 février 2020](#) sur le chef d'œuvre en CAP
- [Décret n° 2020-1277 du 20 octobre 2020](#) relatif aux conditions de certification des candidats à l'examen du baccalauréat professionnel et portant suppression du brevet d'études professionnelles.
- [Arrêté du 20 octobre 2020](#) définissant les modalités de l'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel par l'article D.337-66-1 du code de l'éducation.
- [Circulaire du 22 octobre 2020](#) sur la réalisation du chef-d'œuvre au baccalauréat professionnel et modalités d'évaluation à l'examen

Une ressource intéressante pour préparer l'oral du Chef d'oeuvre : [une synthèse d'un atelier](#) sur le grand oral au baccalauréat général et technologique.

A noter le lancement de la rénovation de la mention complémentaire « Vendeur spécialisé en alimentation », voie possible de spécialisation pour les titulaires d'un CAP Équipier polyvalent du commerce (1<sup>ère</sup> session du diplôme en 2 ans en juin 2022)

[Décret n°2020-1277 du 20 octobre 2020](#) relatif aux conditions de certification des candidats à l'examen du baccalauréat professionnel e  
t portant suppression du brevet d'études professionnelles.

Publication de l'[arrêté du 23-9-2020 - JO du 24-9-2020](#) concernant le Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique

Instauration d'une unité facultative permettant la reconnaissance des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un candidat à l'examen - Décret n° 2020-1167 du 23-9-2020 - JO du 25-9-2020 ([NOR : ESR2019782D](#))

Définition de l'unité facultative engagement étudiant - Arrêté du 23-9-2020 - JO du 25-9-2020 ([NOR : ESR2019793A](#))

[Bulletin officiel n°36 du 24 septembre 2020](#) pour le renforcement de l'éducation au développement durable.

BO n°31 du 30 juillet 2020 : Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au certificat d'aptitude professionnelle - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle - référentiel national d'évaluation. Circulaire du 17-7-2020 ([NOR : MENE2018678C](#))

Création de la spécialité Fleuriste de certificat d'aptitude professionnelle et modalités de délivrance : modification Arrêté du 26-5-2020 - J.O. du 5-7-2020 ([NOR : MENE2012563A](#))

Publication le 3 juillet du [guide d'accompagnement pédagogique du BTS management opérationnel de la sécurité \(MOS\)](#), 1<sup>ère</sup> session en 2022. Voir directement sur le [site du CNAPS](#) (information du 7 septembre 2020).

Baccalauréat professionnel : unités générales du baccalauréat professionnel et modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général Arrêté du 17-6-2020 - J.O. du 5-7-2020 ([NOR : MENE2015195A](#))

Adaptations des programmes d'enseignement d'histoire-géographie dans les départements et régions d'outre-mer pour les classes de seconde et de première des lycées généraux et technologiques, les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et les classes de seconde professionnelle Arrêté du 10-7-2020 - J.O. du 21-7-2020 ([NOR : MENE2017994A](#))

Pour mémoire le [Décret n° 2019-215 du 21 mars 2019](#) relatif aux modalités d'admission en section de techniciens supérieurs et modifiant le code de l'éducation. Ce décret supprime l'admission en section de techniciens supérieurs (STS) sans avoir obtenu le baccalauréat ou l'un des titres ou autres diplômes prévus au 4<sup>o</sup> de l'article D. 612-30 pour les candidats en formation initiale (voie scolaire et apprentissage). Il crée une procédure d'admission de droit en STS de l'enseignement public des bacheliers professionnels ou technologiques qui suivent ou ont suivi une formation complémentaire leur permettant d'acquérir les connaissances et compétences attendues pour la réussite dans la spécialité de section de techniciens supérieurs demandée par le candidat.

Publication le 7 juillet du [guide d'accompagnement du BTS Organisation de transport de marchandises](#)

Publication le 3 juillet du [guide d'accompagnement pédagogique du BTS management opérationnel de la sécurité \(MOS\)](#), 1<sup>ère</sup> session en 2022. Important : Ce BTS a vocation à recruter des titulaires du baccalauréat « métiers de la sécurité », mais aussi des titulaires d'autres baccalauréats. Pour ces derniers – qui ne sont pas titulaires de la carte professionnelle – il est très fortement conseillé de mettre en place un module optionnel, sanctionné par une épreuve facultative, qui leur permettra, en cas de succès, d'obtenir cette carte professionnelle selon des modalités explicitées dans le guide. Ceci constituera pour ces étudiants un gage d'employabilité mais aussi une condition de « moralité » afin de pouvoir exercer une activité de sécurité. Voir directement sur le [site du CNAPS](#) (information du 7 septembre 2020).

Publication le 3 juillet du Vademecum de la famille des métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique ([accès direct en cliquant ici](#)) ou depuis le site du [CERPEG](#).

Mise à jour le 29 juin 2020 des programmes et ressources en prévention santé environnement - voie professionnelle ([accès en cliquant ici](#)).

Actualité du 26 juin 2020 : Publication du [guide d'accompagnement pédagogique](#) du nouveau baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises (OTM) - accessible en ligne depuis le site du [CRCM-TL](#) ou [en cliquant directement ici](#).

BO n°25 du 26 juin 2020 : Publication des supports d'évaluation et de notation des unités générales ([note de service du 19-5-2020](#)) et thème concernant l'enseignement de culture audiovisuelle et artistique du BTS métiers de l'audiovisuel - session 2022 ([Note de service du 3-6-2020](#))

La publication des ressources proposées dans le cadre du plan national de formation concernant le CAP Équipier polyvalent du commerce (pédagogie coopérative, usages du numérique professionnel, modularisation, épicerie pédagogique, etc.) - [accès au site du CERPEG](#). Pour rappel : l'[arrêté n°2019-558 du 30 décembre 2019](#) donnant la possibilité à d'autres viviers d'accéder en mention complémentaire (en formation initiale et en formation continue).

Suite à la création de la spécialité du baccalauréat professionnel Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGOrA) [Arrêté du 18-2-2020](#) - J.O. du 3-3-2020 en substitution du baccalauréat professionnel Gestion - Administration - dernière session d'examen en 2022), voir les ressources pour accompagner sa mise en oeuvre ([depuis le site du CERPEG](#)).

Publication de l'arrêté du 20 avril 2020 « portant modification des arrêtés de création des diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à la conduite de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté » ([JO du 29 avril 2020](#)). Cet arrêté entraîne la transformation dans les référentiels de la mention « catégorie 1 » en « catégorie 1A ». Il permet de limiter aux catégories actuellement prévues les enseignements de conduite de chariot.

[Brevet de technicien supérieur](#) - Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur métiers de l'eau : modification. Arrêté du 2-3-2020 - J.O. du 17-3-2020 ([NOR : ESR2003870A](#))

[Brevet de technicien supérieur](#). Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur électrotechnique. Arrêté du 21-2-2020 - J.O. du 17 mars 2020 ([NOR : ESR2003796A](#))

[Baccalauréat professionnel](#). Création de la spécialité organisation de transport de marchandises et modalités de délivrance. Arrêté du 28-2-2020 - J.O. du 19-3-2020 ([NOR : MENE2006250A](#))

[Baccalauréat professionnel](#). Création de la mention complémentaire technicien en peinture aéronautique et modalités de délivrance. Arrêté du 18-2-2020 - J.O. du 26 février 2020 ([NOR : MENE2005108A](#))

Baccalauréat professionnel : création de la spécialité Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGOrA) et modalités de délivrance. [Arrêté du 18-2-2020](#) - J.O. du 3-3-2020 en substitution du baccalauréat professionnel Gestion - Administration - dernière session d'examen en 2022).

BTS : définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur management opérationnel de la sécurité. [Arrêté du 2-3-2020](#) - J.O. du 17-3-2020. Mise en oeuvre à la rentrée 2020.

Publication de l'arrêté du 28 février 2020 portant création de la spécialité « [Organisation de transport de marchandises](#) » de [baccalauréat professionnel](#) et fixant ses modalités de délivrance. Mise en oeuvre à la rentrée 2020.

Un complément de formation de 3 semaines demandé aux apprentis en CAP AEPE (cf [tableau réglementation](#))

Un outil indispensable en BTS MCO mis à la disposition de tous, la e-combox (voir dans la [lettre Edu Num Economie et gestion n°48](#))

Publication au [BO n°9 du 27 février 2020](#) des attendus des formations conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Mise en oeuvre du CAP en 1, 2 ou 3 ans ([Circulaire publiée au JO du 16 janvier 2020](#)).

Publication au [BO spécial du 6 février 2020](#) des nouveaux programmes des enseignements généraux pour les classes de première et de terminale en baccalauréat professionnel

BTS Maintenance des systèmes - modification ([arrêté du 16 décembre 2019 - JO du 1er janvier 2020](#))

BTS Métiers de la chimie - modification ([arrêté du 21 novembre 2019](#))

Diplôme national des métiers d'art et du design - autorisation d'ouverture des formations ([arrêté du 21 novembre 2019](#))

Cadre national sur les attendus des formations en MC de niveau IV ([arrêté du 6 novembre 2019](#))

Support de présentation du [BTS Support à l'action managériale \(SAM\)](#) - décembre 2019

Publication au JO du 6 janvier 2019 du référentiel du baccalauréat professionnel "[Métiers de l'accueil](#)"

Publication au BO du 21 novembre 2019 de l'arrêté de création du [CAP Equipier polyvalent du commerce](#), mis en oeuvre à la rentrée 2020 (en remplacement de l'ensemble des CAP employé de commerce).

## 4 Autres actualités du Ministère certificateur (Mise à jour 7 janvier 2022)

Mise à jour du cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur : [Arrêté du 21-12-2021](#)

Pour rappel, cette publication de la Direction interministérielle de la transformation publique : le guide complet intitulé "[Télétravail et travail en présentiel](#)" afin d'accompagner les agents et les managers dans la mise en place ou le renforcement du recours au télétravail (2 volets - dernière mise à jour juin 2021).

Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique - [Edition 2021](#)

Rapport annuel 2020-2021 sur [l'état du sexisme en France](#)

Note d'analyse DEP [Référence](#) : N°21.36, novembre 2021 [Thème](#) : "L'enseignement des langues vivantes dans le second degré en 2020"

Rapport de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche - IGÉSR - Octobre 2021 : "[L'impact de la crise sanitaire sur la mobilité européenne et internationale des publics scolaires, étudiants et apprentis, incluant un bilan du programme des assistants de langues étrangères](#)"

Rapport de la Cour des comptes - Novembre 2021 : "[La formation à la citoyenneté](#)".

Rapport de l'Unesco - Novembre 2021 : "[Repenser nos futurs ensemble: un nouveau contrat social pour l'éducation](#)".

Rapport de l'IGESR - Septembre 2021 "[Les relations École - familles : état des lieux et axes de progrès](#)".

Information de la DGESCO : Une note de service à paraître traitera la question de l'accès à la certification des apprentis et stagiaires de la formation continue dans le prolongement des premières dispositions prises par la circulaire n°2016-133 du 4-10-2016 portant sur les modalités de délivrance des attestations reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences (la note portera sur les multi-sessions d'examen dans le périmètre des sessions d'examen des CAP, bac pro, MC, BP et BMA. A suivre ....

La pédagogie par le jeu : une priorité pour réenchanter les apprentissages. Publication de la [note stratégique de l'ANRT](#) (Association Nationale Recherche Technologie)

Service national universel, lancement de la campagne 2022. Ce séjour de cohésion, d'une durée de 2 semaines, est la première étape d'un parcours d'engagement citoyen ouvert aux jeunes Français de 15 à 17 ans et destiné à transmettre un socle républicain, à renforcer la cohésion nationale et à conforter l'insertion sociale des jeunes volontaires (cf. [dossier de presse national](#)). Le parcours des volontaires comprend une première phase en séjour de cohésion, suivie d'une seconde phase dans une mission d'intérêt général d'une durée de 84 heures sur le temps libéré des élèves et enfin, d'une possibilité d'engagement pérenne dans un dispositif de volontariat existant (service civique, par exemple). Concernant le séjour de cohésion, 3 sessions se tiendront au cours du premier semestre 2022 : du 13 au 25 février 2022, du 12 au 24 juin 2022 et du 3 au 15 juillet 2022. Les inscriptions des volontaires sont ouvertes depuis le 8 novembre sur <https://www.snu.gouv.fr/>. Elles prendront fin le 17 décembre 2021 pour ce qui concerne le séjour de cohésion de février, fin mars 2022 pour les deux autres sessions. Un kit téléchargeable sur le site du SNU (<https://www.snu.gouv.fr/le-kit-de-communication-snu-38>) a été réalisé à l'attention des chefs d'établissement pour aider à la mise en oeuvre de réunions d'information. **La suite .... dans le "Guide - veille réglementaire" (rubrique "Outils et supports", partie centrale de la page).**

Structures labellisées Éduform par la commission nationale de labellisation - [Décision du 5-11-2021](#)  
23 novembre 2021

Mise à jour de la page "[Nouvelle voie pro](#)" de l'Onisep.

Diffusion du replay du séminaire Sfere Provence "[Ce que la voie professionnelle révèle du fonctionnement de notre système éducatif](#)", du 22 octobre 2021.

Démarrage des inscriptions aux épreuves du [concours général des métiers](#) - Session 2022 (délai jusqu'au 2 décembre 2021 minuit).

Publication d'une ressource éditée par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté : Cartographie des solutions à destination des jeunes dans le cadre de l'Obligation de formation au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bulletin académique spécial - [Protocole alerte suicidaire](#).

Appel à candidature aux formateurs en CFA intéressés par une journée de formation sur le thème "Développer l'esprit d'entreprendre". Cette formation repose sur un module réalisé dans le cadre du dispositif PREPITE et permet, entre autres, d'initier les apprenants à la démarche de projet inhérente à la réalisation du chef d'œuvre. Bien qu'initialement dans le cadre de l'économie gestion, cette formation (ici le [diaporama de présentation](#)) peut désormais concerner tous les formateurs en charge de la préparation au chef d'œuvre. Quatre journées sont à prévoir fin janvier / début février 2022, une est prévue dans le 04 / 05, une dans le 84 et deux dans le 13 (Marseille et hors Marseille). Attention : Nombre de places limitées. Mail à adresser à : [denis.herrero@region-academique-paca.fr](mailto:denis.herrero@region-academique-paca.fr).

Mise en place du "carré régalien" dans chaque académie. Pour en savoir plus sur le carré régalien, consulter [la page dédiée](#) sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr). Plus de précisions sur le [carré régalien dans l'académie de Nice](#).

Vous êtes en charge des missions de jeunesse, d'engagement et de sport, vous souhaitez connaître le rôle des acteurs et instances chargés des questions de santé et de sécurité au travail ? [Un guide d'information a été mis en ligne](#) pour présenter l'organisation de la santé et de la sécurité au travail au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Valeurs de la République : une experte répond à vos questionnements. À écouter sur [le site Extra classe](#) (Canopé). Quel cadre, quels outils, quelles méthodologies mettre en place pour transmettre les valeurs de la République, et notamment traiter la question de la laïcité, avec vos élèves ? Cette problématique éducative et pédagogique, enjeu de formation majeur, est abordée par Isabelle de Mecquenem, agrégée de philosophie, formatrice à l'Inspé de Reims et membre du Conseil des sages de la laïcité, dans le nouvel épisode de « Parlons pratiques », à écouter sur notre plateforme de podcasts Extra classe. Dans cette émission, elle répond aux questions de trois acteurs de terrain (enseignants, CPE) qui s'interrogent sur leur légitimité à transmettre ces valeurs, les modalités pédagogiques à mettre en œuvre, etc. Pour aller plus loin, vous pouvez également suivre la conférence qu'Isabelle de Mecquenem présentera dans le cadre des Rencontres « Valeurs de la République » : [Valeurs de la République et laïcité, de l'impératif de transmission aux pratiques pédagogiques](#), le mercredi 3 novembre de 14 h à 15 h.

Publication de l'article « [Peut-on progresser en lecture quand on est dyslexique ?](#) » in The conversation - Pascale Colé, professeur des universités en psychologie cognitive, Aix-Marseille Université (AMU)

Publication du Rapport thématique de l'IGÉSR "[L'orientation, de la 4ème au Master](#)". Ce rapport thématique 2020 met en lumière, à travers l'organisation de l'enseignement, la part de non-dit qui entoure l'orientation en France au-delà des intentions affichées. Il s'appuie sur les rapports des inspections générales, convoque les acquis de nombreuses recherches et mobilise les comparaisons internationales tout en prenant en compte la dimension des territoires avec les observations conduites dans vingt académies par les correspondants de l'IGÉSR.

Publication du rapport du Sénat "[Harcèlement scolaire et cyberharcèlement: mobilisation générale pour mieux prévenir, détecter et traiter](#)", Colette Mélot - septembre 2021

Publication du rapport d'information de l'Assemblée nationale "[fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur les stéréotypes de genre](#)", Mme Karine Lebon et M. Gaël Le Bohec, députés - octobre 2021.

Publication du dossier de veille de l'Ifé n°139 d'octobre 2021 intitulé "[Au coeur des inégalités numériques, les inégalités sociales](#)". Les inégalités numériques en éducation sont devenues une question vive à l'heure de la diffusion massive d'outils numériques, généralement présentée comme étant à la fois inévitable et bénéfique aux processus d'enseignement-apprentissage. En 2020, la crise sanitaire crée un effet de loupe sur ce phénomène déjà existant, surtout étudié en dehors du champ éducatif. Ce Dossier de veille s'appuie sur des résultats de recherches le plus souvent menées en contexte scolaire, les réflexions soulevées pouvant être également utiles à d'autres niveaux de scolarité. Il vise à préciser la nature de ces inégalités numériques en éducation : comment les définir ? Que recouvrent-elles ? Qui est concerné ? Quels sont les liens avec les

parcours scolaires ? Qu'a mis au jour la pandémie ? Si remédier aux inégalités numériques en éducation semble aujourd'hui urgent et nécessaire, quels moyens peuvent être mis en place, et quelles stratégies institutionnelles ?

Publication du Guide "[La mobilité en Europe et à l'international - Guide à l'usage des enseignants et des personnels éducatifs](#)" (90 pages, EuroGuidance - septembre 2021)

A ne pas manquer également, la lecture du [vademecum La laïcité à l'École](#). Cet ensemble de documents de référence doit permettre aux équipes pédagogiques et éducatives de s'approprier, d'enseigner, de défendre et de faire vivre, à l'échelle de l'école ou de l'établissement et plus encore de l'organisme de formation au sens large, les valeurs qui fondent notre pacte républicain. [Le vademecum](#) constitue un référentiel de situations pour les équipes académiques, les écoles et les établissements. Élaboré conjointement par les directions du ministère chargé de l'Éducation nationale, il présente des fiches pratiques qui abordent le respect de la laïcité par les élèves, les personnels, les parents d'élèves et les intervenants extérieurs et proposent une analyse juridique et des conseils éducatifs et pédagogiques.

À l'occasion des [Erasmus days](#) des 14, 15 et 16 octobre, tout savoir sur les [programmes de mobilité européenne Erasmus+](#).

Hommage à Samuel Paty : Il y a un an, le 16 octobre 2020, le professeur Samuel Paty était assassiné aux abords de son collège, victime du terrorisme islamiste pour avoir enseigné et défendu les valeurs de la République, dont la liberté d'expression. [La commémoration de cet événement tragique](#) doit, pour l'École de la République, être à la hauteur à la fois du traumatisme subi et des principes et valeurs qui ont été attaqués à travers cet assassinat. C'est pourquoi il importe que, dans chaque école et chaque établissement scolaire, mais également dans chaque CFA qui le souhaite, un hommage soit rendu à Samuel Paty, à la fois par les personnels et par les élèves, les étudiants, les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle. Les organismes de formation pourront notamment organiser un temps de recueillement en mémoire de Samuel Paty, et consacrer une heure de cours du vendredi 15 octobre 2021 à un temps d'échanges, dont le contenu sera laissé au choix des équipes en fonction de leur situation respective. En articulation avec le travail mené par les professeurs tout au long de l'année, ce temps pourra notamment prendre la forme, à partir du cycle 3, d'une séquence spécifique sur la construction de l'esprit critique, ainsi que sur le métier de professeur, son rôle et sa légitimité. Afin d'accompagner les professeurs dans la mise en place d'une séquence d'échanges et de réflexion avec leurs élèves, [des pistes et des documents sont mis à disposition sur éduscol](#).

Fin de saisie du rapport public le vendredi 15 octobre 2021. Cette saisie est un préalable pour l'ouverture de la prochaine session Parcoursup 2020. La saisie du rapport concerne chaque formation initiale, publique ou privée, sélective ou non sélective, inscrite sur la plateforme nationale de préinscription Parcoursup. Elle ne concerne pas les formations par apprentissage lorsque l'établissement a choisi de ne pas examiner les dossiers ou de les examiner mais sans ordonner les candidatures. Pour rappel, le rapport public d'examen des vœux met en œuvre la décision n° 2020-834 QPC du Conseil constitutionnel du 3 avril 2020. Sa publication sur Parcoursup est prescrite par l'article D. 612-1-5 du code de l'éducation. Le rapport sera publié à l'issue de la procédure nationale de préinscription Parcoursup et consultable pour une année sur la plateforme Parcoursup, sous la forme d'un accès via la page de la formation sur Parcoursup. Il doit également être publié sous un format exportable sur le site institutionnel de l'établissement. La saisie du rapport concerne chaque formation initiale, publique ou privée, sélective ou non sélective, inscrite sur la plateforme nationale de préinscription Parcoursup. Elle ne concerne pas les formations par apprentissage lorsque l'établissement a choisi de ne pas examiner les dossiers ou de les examiner mais sans ordonner les candidatures. Le rapport public d'examen des vœux prend la forme d'un texte introductif donnant des éléments généraux de bilan de la procédure de l'année en cours, de recommandations destinées aux candidats qui souhaitent postuler pour cette formation et d'un tableau synoptique. Sa finalité est informative et pédagogique. Le rapport, signé par le chef d'établissement, est rédigé à partir des éléments fournis par :

- La commission d'examen des vœux s'agissant des formations non sélectives ;
- La commission d'examen des vœux ou l'autorité équivalente compétente pour procéder à l'examen des candidatures, s'agissant des formations sélectives.

Pour vous aider sur cette saisie, vous trouverez en pièces jointes « **la note de cadrage** » ainsi que le « **Pas à pas - Saisie des éléments du tableau du rapport public d'examen des vœux** ». Ces deux documents de référence sont également dans la rubrique "Documentation" de votre site de gestion. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous solliciter via la **rubrique "contact"** de votre site de gestion.

[MCP - Pas à pas rapport public Parcoursup 2021](#)

[MCP - Cadre rapport public Parcoursup 2021](#)

BRIO (bibliothèque de ressources et d'idées) pour le Chef d'oeuvre en CAP et en Bac pro : une actualité [à lire ici](#).

Publication du BO n°36 du 30 septembre 2021

Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire - Lignes directrices à l'attention de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale ([Circulaire du 29 septembre 2021](#)).

1ère [Université Ecole - Entreprise](#) au service de la formation et de l'insertion professionnelle, les 7 et 8 octobre 2021 à Poitiers.

Une nouvelle [dynamique pour la formation et la vie de l'élève](#) depuis 2017 - Faire réussir chaque élève, transmettre les valeurs de la République et permettre à chaque enfant de s'épanouir : c'est le sens des mesures engagées depuis 2017 pour la transformation de la maison Éducation nationale.

Grande nouveauté : une nouvelle fiche ressource à destination des CFA, un guide d'auto-évaluation pour aider les équipes des CFA à se positionner par rapport aux attentes du Ministère de l'Éducation nationale en tant que Ministère certificateur pour toutes les formations sous sa responsabilité (CAP, Bac pro, BP, MC, BTS, DCG - DSCG, DN Made).

[MCP - Guide auto-évaluation CFA \(Mise à jour 8 octobre 2021\)](#)

Quelques informations de la DIEC : le calendrier des inscriptions n'est pas pleinement définitif, mais pour information, les inscriptions devraient être ouvertes : mi-octobre pour les bac pro et les MC, mi-novembre pour les CAP et les BP, et du 8 au 19 novembre pour les BTS. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les CFA doivent veiller à mettre à jour leur UAI auprès de la Direction de l'analyse, des études et des statistiques (DAES) après vérification auprès d'[Eliane Rallo-Lombardi](#) (DAES - Aix-Marseille) ou [Raymond Vacquier](#) (DAES - Nice). Cette précaution doit être prise en particulier pour les CFA "historiques" qui continuent à utiliser leurs UAI "historiques" non mis à jour depuis leur ré-immatriculation à la DREETS PACA.

Publication d'une ressource académique sur l'accompagnement renforcé dans les diplômes de la voie professionnelle (CAP et Baccalauréat professionnel) - Préconisations du collège des inspecteurs du second degré

[MCP - Accompagnement renforcé préconisations](#)

Du 18 septembre au 8 octobre 2021 a lieu la [Semaine européenne du développement durable](#). À cette occasion, de nombreuses initiatives pour promouvoir le développement durable sont organisées dans toute l'Europe.

[Prévention et lutte contre le harcèlement entre élèves](#), une des priorités du ministère.

Publication d'une nouvelle fiche (Fiche thématique n°11) sur les liens avec l'inspection dans l'académie d'Aix-Marseille (Lettres de rentrée 2021, Liens vers les sites nationaux et disciplinaires, Fichier de répartition des responsabilités diplômes / disciplines).

[MCP - Fiche thématique 11 Liens avec l'inspection \(Mise à jour 21 septembre 2021\)](#)

Mise à jour importante de la fiche "Positionnement et durées de formation" (durée du contrat d'apprentissage en bac pro dans le cas de jeunes avec ou sans diplôme relevant du même secteur professionnel, tableau de synthèse).

[MCP - Positionnement et durées de formation \(mise à jour 18 septembre 2021\)](#)

14, 15 et 16 octobre 2021 : Les [Erasmus days](#), trois jours pour valoriser les projets européens.

Comme chaque année depuis 28 ans, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports soutient « [Mets tes baskets et bats la maladie](#) », la grande campagne citoyenne menée dans les établissements scolaires par l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA), parrainée par Zinedine Zidane (Dictée le 18 octobre, Pratique sportive du 18 au 23 octobre, Prix Ambassadeur). Inscriptions et modalités de participation [en cliquant directement ici](#).

Une information importante des services de l'orientation (objet : clôture de Parcoursup session 2021) : Vérification à effectuer concernant l'identité du chef d'établissement ou du responsable de regroupement (pour les IFSI). Il est important de vous assurer que les informations actuellement renseignées sont bien actualisées, notamment lorsqu'un processus électif ou une nouvelle nomination est intervenue entre la phase de paramétrage initiale et maintenant. Ceci notamment pour assurer la sécurité juridique dans le cadre des notifications qui seront transmises aux candidats dans leurs dossiers à la fermeture de la procédure Parcoursup, le 17 septembre : les candidats non retenus sur tout ou partie de leurs vœux en seront informés, par voie électronique dans leur dossier Parcoursup, conformément aux exigences des dispositions légales et réglementaires (article L. 612-3 et D. 612-1-14 du code de l'éducation). Pour les formations publiques en particulier, en cas de recours contentieux, la compétence du signataire de ces notifications est systématiquement vérifiée par le juge administratif. Pour effectuer une modification, **et seulement celle-ci**, la procédure est la suivante :

Cliquer sur la rubrique "Etablissement" de l'onglet "Paramétrage"

Cliquer sur "Visualiser" au niveau de l'établissement ad-hoc, si vous avez plusieurs établissements rattachés

Cliquer sur "Modifier" et corriger, le cas échéant, le bloc relatif à l'identité et aux coordonnées du chef d'établissement puis "Enregistrer"

Renouveler l'opération, le cas échéant, pour chaque établissement concerné

Contact si besoin : Séverine Renard, responsable du pôle procédures - Direction régionale académique de l'information et de l'orientation (04-42-91-70-15 - sce.draio@region-academie-paca.fr).

**Le SNU et les semaines de l'engagement** : Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes Français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent se porter volontaires pour s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. À l'occasion des semaines de l'engagement qui se déroulent **du 13 septembre au 2 octobre, ces jeunes seront sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes, les élèves de seconde, nouveaux arrivants au lycée étant les principaux bénéficiaires de ces séances.** Il est donc important de pouvoir donner une première information sur le SNU qui les concernent principalement. Vous voudrez bien trouver [sur cette page](#) une fiche d'information à l'attention des élèves sur **la promotion 2022 du SNU** que vous pourrez mettre à disposition lors des temps de formation et d'échanges organisés au sein de chaque établissement de formation.

En 2021, les [semaines de l'engagement](#) se déroulent du 13 septembre au 2 octobre. À cette occasion, les collégiens et les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement. Pour libre inspiration aux CFA.

Sur le sujet de la Laïcité, l'École a pour mission d'incarner, de faire vivre et de transmettre aux élèves les principes et les valeurs de la République. Elle mobilise pour cela l'ensemble des personnels, des temps scolaires et des activités éducatives. Son projet repose sur la double ambition d'émancipation intellectuelle des élèves par le savoir et la culture, et de construction d'un projet démocratique fondé sur des communs compris, partagés et respectés par tous. Au-delà, les CFA mettant en oeuvre des formations par apprentissage visant des diplômes de l'Éducation nationale, s'inscrivent également dans la même démarche et les mêmes enjeux. Les équipes des CFA trouveront sur le site [Eduscol](#) de nombreuses ressources (affiches, coffret Guide républicain, ...). **La formation à la laïcité et aux valeurs de la République** des personnels d'encadrement et d'enseignement des CFA relève également de la responsabilité de chaque directrice et directeur de CFA.

Important : des précisions de la DGESCO sur le prorata temporis pour le calcul des volumes horaires minimum d'enseignement dans le cas d'une réduction ou d'un allongement de la durée du contrat d'apprentissage pour les diplômés de l'Éducation nationale. A lire dans la Foire aux questions (page 54).

BO n°31 du 26 août 2021 :

[Politiques de jeunesse, d'engagement civique et de sport](#) - Pilotage et mise en oeuvre au niveau territorial pour l'année 2021-2022 (Directive nationale d'orientation)

Information de la DGESCO sur le calendrier de mise en oeuvre des tests de positionnement en français et en mathématiques pour tous les élèves de seconde générale et professionnelle en CAP et en baccalauréat professionnel (et pour les apprentis en lycées publics et privés sous contrat y compris relevant du Ministère de l'Agriculture) : **du 13 septembre au 1er octobre 2021, à l'exception des départements pour lesquels la rentrée est décalée.** Pour plus de précisions, se reporter à la Foire aux questions (page 45).

Protocole sanitaire appliqué dans les établissements relevant du MENJS (pour information aux OF-CFA)

[MCP - Protocole sanitaire MENJS rentrée 2021](#)

[MCP - Protocole sanitaire MENJS synthèse rentrée 2021](#)

[MCP - Documents nécessaires à la vaccination 12-17 ans Ministère de la santé](#)  
[MCP - Fiche pratique vaccination 12 - 17 ans](#)

Information importante relative à l'apprentissage dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile : suite aux alertes faites auprès des Ministères (cf [Foire aux questions](#) pages 54 et 55), des évolutions sont attendues suite à la signature le 8 juillet 2021 à Marseille, par les partenaires sociaux du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, d'un protocole d'accord sur le déploiement de l'alternance ([à lire ici](#)).

Au BO n°27 du 8 juillet 2021 :

Former les citoyens européens de demain : 2021-2022, une année scolaire européenne - [Circulaire du 6-7-2021](#)

Publication du [Rapport sur le renforcement de l'éducation aux médias et à l'information et de la citoyenneté numérique](#), avec des propositions opérationnelles dans les champs de la formation, des ressources, des pédagogies et des dispositifs permettant de renforcer l'éducation aux médias et à l'information dans les établissements.

Courrier de la DGESCO daté du 25 juin 2021 aux chefs d'établissement

[MCP - Prévention des unions et mise en couple forcées et mutilations sexuelles féminines](#)

A noter du 13 septembre au 1er octobre 2021, passation des tests de positionnement en français et en mathématiques pour tous les élèves (et les apprentis en mixité dans les EPLE) de 2nde CAP et 2nde bac pro. Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des tests. L'analyse des résultats des élèves de seconde se fera sur la base de six groupes et offrira donc des bilans individuels plus précis. L'objectif de ces tests de positionnement est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences des élèves et apprentis afin qu'elle puisse notamment mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés. Dans ce cadre, il est essentiel que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers puissent bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels. A consulter sur [Eduscol](#) le contenu et les principes de ces tests.

Publication de la note d'information de la DEPP : 629 600 apprentis en 2020 - [L'apprentissage au 31 décembre 2020](#)

Création et composition du comité de pilotage de l'inspection santé et sécurité au travail ([Décision du 31-5-2021](#))

La [Circulaire de la rentrée 2021](#) datée du 23 juin 2021 (L'École de la République, notre maison commune).

Extrait d'un courrier de la DGESCO au sujet du transfert automatisé des listes des candidats à l'apprentissage vers les CFA via Affelnet-lycée

"Pour favoriser l'accompagnement des jeunes sortants de 3e dans la signature d'un contrat d'apprentissage, un nouveau service développé par la mission permettra aux CFA de recueillir directement les candidatures pour l'apprentissage enregistrées dans Affelnet-lycée. Une plateforme d'échanges sécurisée mettra à disposition la liste des candidats ayant fait un vœu en apprentissage ainsi que leurs coordonnées (...) Ainsi, dans la semaine du 7 juin, l'ensemble des demandes formulées au 2 juin pour les formations de leur établissement sera disponible pour les responsables des CFA. Ceux-ci pourront, s'ils le souhaitent, dans un délai de 3 jours maximum, télécharger ou importer cette liste dans leur système de gestion via une connexion sécurisée à usage unique. Cette opération sera renouvelée deux fois au cours de la campagne d'affectation, la semaine du 21 juin pour les demandes enregistrées au 15 juin et celle du 5 juillet pour les demandes enregistrées au 29 juin. Une communication de ces dispositions aux CFA sera assurée au niveau national et leur accompagnement par la mission apprentissage".

Parcoursup

- Calendrier de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur - [Arrêté du 5 mars 2021](#)
- Liste des formations initiales dispensées par les établissements privés - Arrêté du 22 mars 2021
- Bassins de recrutement de référence des formations - [Arrêté du 22 mars 2021](#)

[L'obligation de formation des 16-18 ans](#)

L'obligation de formation s'applique à tout jeune à l'issue de sa scolarité obligatoire et ce jusqu'à 18 ans. Il s'agit de proposer des solutions de retour à l'école, d'accès à la qualification et à l'emploi.

Triptyque Obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans

[MCP - Dépliant obligation formation](#)

[Voir le contenu](#)

**Communication aux chefs d'établissement – Message du 11 mars 2021**

**Vous le savez, près de 95 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.**

Depuis la rentrée 2020 l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans **afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans l'une de ces situations. Le dispositif consiste à repérer et amener vers un parcours d'accompagnement et de formation tous les jeunes en risque d'exclusion.**

Éducation, formation, apprentissage, service public de l'emploi, Service civique... : État, régions et départements, tous les acteurs concernés travaillent ensemble pour mettre en commun leurs solutions et assurer un suivi de qualité pour chaque jeune.

Est concerné **tout mineur de 16 à 18 ans** :

- **en situation de décrochage du système scolaire**
- **diplômé ou non**, et qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation.

**Un numéro vert : 0 800 122 500 est ouvert** aux jeunes ou aux familles qui souhaitent s'informer.

Nous vous sollicitons pour informer de l'existence de ce n° vert dédié toutes les familles qui pourraient avoir besoin de cet accompagnement. Rappelons en effet que même des familles dont certains enfants fréquentent votre établissement pourraient être concernées, en leur sein ou dans leur entourage, par un jeune en situation de décrochage scolaire.

Si vous le jugez opportun et en fonction de vos habitudes de communication avec les familles, vous pouvez utiliser à cet effet [quelques outils mis à votre disposition sur le site du ministère](#) : une affichette, un bref article et un visuel, ainsi qu'une proposition de mailing à l'attention des parents.

Au téléphone, les acteurs de l'orientation et de l'accompagnement répondent en fonction de la région où habite le jeune, de manière à ce qu'il ait immédiatement en ligne un professionnel de sa région. L'objectif est de trouver une solution adaptée au jeune et à son parcours, notamment grâce à [une offre proposée par l'éducation nationale](#)

Par ailleurs il appartient aux structures ayant repéré un jeune relevant de l'obligation de formation ou ayant accueilli un jeune se présentant spontanément, de :

- l'orienter vers la mission locale ou vers le CIO dont il dépend
- informer ces structures de ce repérage
- remobiliser le jeune et ne pas le perdre de vue.

Les **missions locales** sont chargées d'assurer le respect de cette obligation de formation, en lien étroit avec les autres acteurs : établissements scolaires, centres d'informations et d'orientation, Pôle emploi, structures de rattachement scolaire (micro-lycées), écoles de la 2e chance, etc.

Les **établissements d'enseignement du second degré** (collèges ou lycées public, privé ou agricole) et **chaque centre de formation d'apprentis** peuvent donc transmettre les coordonnées de leurs anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation.

**Nous vous remercions vivement par avance pour votre aide sur cet enjeu essentiel et complexe.**

Des documents d'accompagnement pour la certification PIX (consulter [le Réseau CERTA](#)) - publication du 1er décembre 2020

Publication au BO n°30 du 23 juillet 2020

- Erasmus+ / Appel à candidatures relatif aux accréditations Erasmus 2020 dans les domaines de l'éducation des adultes, de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement scolaire - Note de service du 30-6-2020 ([NOR : MENC2016390N](#))
- Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2021-2022 Note de service du 19-6-2020 ([NOR : MENC2015132N](#))
- Dispositif des Centres d'excellence de formation technique à l'étranger - Note de service du 1-7-2020 ([NOR : MENC2015135N](#))



## 5 Actualités de l'apprentissage (Mise à jour 7 janvier 2022)

Nouvelles règles de prise en charge des contrats d'apprentissage dans la fonction publique territoriale à compter de janvier 2022.

Publication de la note n°2 de conjoncture de décembre 2021 de l'Opco des entreprises de proximité (pour rappel, celle de novembre 2021 - n°1).

Publication de l'arrêté du 30 décembre 2021 fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage. Et mise à jour de la fiche ressource suivante :  
<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/21496/download>

Décret n°2021-1850 du 28 décembre 2021 relatif à l'utilisation des ressources allouées aux régions pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement des centres de formation d'apprentis.

Décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail.

Décret n° 2021-1861 du 27 décembre 2021 portant création d'une allocataire forfaitaire attribuée aux maîtres d'apprentissage. Le décret crée un dispositif visant à valoriser la fonction de maître d'apprentissage au sein de la fonction publique d'État, sous la forme d'une allocation forfaitaire annuelle de 500 euros.

Publication de l'arrêté du 7 décembre 2021 portant révision de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur. Mise à jour des fiches suivantes :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/20852/download>

<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/21589/download>

<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/21592/download>

**En aparté ...** une vision de ce que l'IA et les nouvelles technologies pourraient apporter aux apprenants en complément des interactions humaines avec les enseignants .... "Avec sa base de connaissances évolutive, l'agent conversationnel Jules répond aux questions des élèves, de la 6e à la 3e, et les aide dans leurs devoirs. La nouvelle version de Jules, compagnon numérique des collégiens pour l'aide aux devoirs, est en ligne depuis quelques semaines. Jules, c'est...un outil d'aide aux devoirs : il apporte des réponses concises aux questions simples et propose des liens entre les notions, afin de lever les difficultés de compréhension ; une base de connaissances couvrant les différents niveaux et deux disciplines du collège, français et mathématiques. À venir en février 2022 : histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre et physique-chimie. Plus les collégiens sollicitent Jules, plus celui-ci leur apporte des contenus pertinents ; un service capable de proposer une différenciation pédagogique à l'aide de remédiation et de consolidation ; des fonctionnalités permettant l'accessibilité numérique (synthèse vocale, agrandissement de la police, etc.)".

Publication de deux nouvelles fiches ressources, sur les Écoles de production, sur les Prépa-apprentissage.

<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/22246/download>

<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/22249/download>

Mise à jour du dépliant de communication Apprentissage (modification des adresses électroniques des GRETA-CFA de l'académie d'Aix-Marseille - dépliant pour EPLE publics et privés sous contrat).

MCP - Dépliant Région académique Apprentissage pour EPLE publics et privés sous contrat (Mise à jour 7 décembre 2021)

MCP - Dépliant Région académique Apprentissage pour CFA privés

Publication d'une note de France compétences "Préconisations relatives à l'évaluation des compétences professionnelles" - octobre 2021

Mise à jour du Guide d'auto-évaluation des CFA.

MCP - Auto-évaluation CFA (Mise à jour du 16 décembre 2021)

Publication du bilan de l'enquête - flash conduite auprès des OF-CFA immatriculés à la DREETS PACA. Pour rappel, les CFA "historiques" ont jusqu'au 31 décembre 2021 pour être ré-immatriculés en tant qu'OF-CFA auprès de la DREETS PACA.

MCP - Enquete flash OF-CFA bilan decembre 2021

Publication d'un guide du Ministère du travail "Accompagner les reconversions professionnelles dans les territoires".

**2<sup>ème</sup> vague de l'appel à projet « Prépa Apprentissage » : clôture reportée au 30 novembre 2021. Accès direct au cahier des charges depuis [le site de la Caisse des dépôts et des consignations](#). Toute structure compétente, publique ou privée, dotée d'une personnalité morale, qui souhaite porter un dispositif d'accompagnement pour les jeunes dans le cadre de la « Prépa apprentissage » peut candidater. La constitution de **consortium** pour associer les structures aux expertises complémentaires est encouragée.**

Publication du bulletin "Veille et analyses" de l'Ifé de Lyon

Thèse de BRIOUX Kimberley - [Les difficultés décisionnelles du collège à l'université : rôle des attitudes parentales, de l'identité vocationnelle et de l'estime de soi : étude longitudinale auprès de jeunes engagés dans un processus d'orientation](#)

[L'égalité femmes-hommes dans l'ESS](#) - Rapport triennal 2021-2024

[8 questions sur l'avenir du télétravail](#), vers une révolution du travail à distance ? (Sénat)

[Le programme d'investissement d'avenir](#): un acquis à consolider, un rôle spécifique à mieux définir (Cour des comptes)

Annnonce du workshop proposé par le CARIF-OREF sur le thème "Entreprises et innovations pédagogiques", le 30 novembre 2021 de 15h15 à 17h30 (en présentiel et à distance). Résumé : Les entreprises jouent un rôle de plus en plus important dans le processus apprenant. Au cœur de la détection des besoins en compétences, notamment dans les secteurs en tension, elles sont à même de proposer des formations en situation de travail et des actions innovantes qui favorisent l'apprentissage, notamment auprès des publics en difficulté, dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences.

Programme

15h15 : Accueil café.

15h30 : **Grand Témoin - Une entreprise qui innove**. L'exemple de IFCAM, l'université interne du Crédit Agricole. Faty Drider, Direction Ingénierie et Innovation pédagogique.

16h00 : Atelier de mise en perspective d'innovations pédagogiques déployées en entreprise (Sylvain Renaudin et Eric Bufarull, fondateurs de la SAAD Académie, Benoît Frionnet, responsable d'activité, Groupe John Cockerill et Pauline Bury, Référente AFEST, Groupe La Varappe). Mise en en avant des différents leviers mobilisés, les impacts produits et les conditions d'efficience par André Chauvet.

17h00 : **Conclusion** par la DREETS et Pôle emploi.

Modalités d'inscription : Possibilité de participer en présentiel à la Coque numérique Place Henri Verneuil 13002 Marseille (nombre de places limitées) ou en visio-conférence (le lien sera communiqué avant l'événement).

Inscription [en cliquant ici](#).

Nouvelle [lettre d'information du Comité stratégique \(CosTRAT\) du DLA](#) en région consacre une large place à la parole de deux acteurs clés du dispositif DLA : Géraldine ROGIER, chargée de mission DLA régional (CRESS PACA) et Mounir AMRAOUI, coordinateur DLA 06 (France Active PACA) - Communication du CARIF-OREF de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle des élèves, des apprentis, des jeunes et des personnels, campagne 2022 - [Note de service du 22-10-2021](#)

Publication le 28 octobre 2021 d'un [Guide à destination des employeurs et des organismes de formation sur les aides aux contrats en alternance](#) (France Relance). Au sommaire : Quelles aides sont accessibles ? Quels sont les différents acteurs de la chaîne de contrôle ? Quelles sont les bonnes pratiques pour obtenir mes aides sans difficulté ?

A consulter sans tarder les deux guides qui vont faire référence dans la Région SUD : "Face à des problématiques rencontrées en CFA comme en entreprise, que faire ?" - le [Guide à l'usage des apprentis et des entreprises](#) (format court 6 pages), le [Guide à l'usage des OF-CFA et des administrations](#) (format long 30 pages).

Mise à jour de la [Foire aux questions](#) - partie solde libératoire de la taxe d'apprentissage (13%), à partir de la page 75. Consultez la [fiche de synthèse n°10 dédiée à la campagne 2022](#) du solde libératoire de la taxe d'apprentissage (13%).

Information de la DREETS PACA (service apprentissage) : Les organismes agissant au plan national pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers peuvent bénéficier de la taxe d'apprentissage au titre de la part de 13 % mentionnée au II de l'article L.6241-2 du code du travail. Pour cela, les ministères chargés de l'éducation nationale et de la formation professionnelle arrêtent une liste nationale des organismes éligibles, en application du 13° de l'article L.6241-5 du code du travail.

13° Les organismes figurant sur une liste établie par arrêté des ministres chargés de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, agissant au plan national pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers. Cette liste est établie pour trois ans et les organismes y figurant justifient d'un niveau d'activité suffisant, déterminé par décret, pour prétendre continuer à y être inscrits. Le montant versé par les entreprises à ces organismes au titre du solde de la taxe d'apprentissage ne peut dépasser 30 % du montant dû.

Pour l'année 2022, les organismes qui souhaitent déposer une demande afin d'être inscrits sur cette liste peuvent adresser leur dossier, **au plus tard le vendredi 29 octobre 2021 délai de rigueur**, exclusivement au destinataire suivant : [dgesco.ta.liste.nationale@education.gouv.fr](mailto:dgesco.ta.liste.nationale@education.gouv.fr)

Le dossier de demande se compose uniquement des pièces suivantes : le dossier de candidature rempli au format Word ; les statuts de l'organisme demandeur signés par le responsable légal ; le rapport d'activité annuel de l'organisme au titre de l'année 2020. Lien vers la page internet : [Taxe d'apprentissage \(métropole, Alsace-Moselle, DOM\) | Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports](#)

En ce qui concerne notre région, la campagne du solde de la taxe d'apprentissage va bientôt être lancée par les services de la préfecture de la région. A consulter [la page internet de la Préfecture](#).

L'**INRS** (Institut national de recherche et de sécurité) organise en partenariat avec la **CCMSA** (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole) la **10<sup>e</sup> édition du concours vidéo « santé et sécurité au travail : de l'école au travail »**. Sous le **parrainage des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture**, ce concours est destiné aux apprentis et élèves des lycées professionnels et a pour objectif de sensibiliser les futurs salariés aux risques professionnels auxquels ils sont exposés lors de leurs premiers pas dans le monde du travail. Il se déroulera **jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2022**, date limite de dépôt des vidéos. Les équipes gagnantes seront récompensées par des prix collectifs et individuels. La santé et sécurité au travail est une composante importante de l'enseignement professionnel. Participer à la réalisation d'une vidéo sur ce thème peut constituer un projet très mobilisateur pour les élèves et les apprentis et contribuer à développer chez eux **une culture de prévention des risques professionnels, essentielle dans leur futur métier**. La participation à ce concours est gratuite et ouverte à **tout groupe d'élèves et d'apprentis, encadré par un responsable pédagogique, et qui prépare un diplôme professionnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement agricole**. Les vidéos envoyées devront illustrer **des démarches et des solutions de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles** (comment supprimer ou réduire certains risques). Les vidéos primées lors des éditions précédentes sont consultables sur la [chaîne Youtube INRS](#)

Publication du [Précis de l'apprentissage](#) par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. 92 pages pour un guide de référence pour les acteurs de l'apprentissage.

A 3 mois de l'échéance "QualiOpi" ... "Trop d'organismes de formation réduisent encore la certification Qualiopi à une mise en conformité. « Il est essentiel de penser le référentiel au regard de sa propre organisation dans une logique d'amélioration de ses process », ajoute Loïc Lebigre. Si certains indicateurs paraissent plus difficiles à interpréter, il faut avant tout en comprendre le sens pour pouvoir développer des process adaptés. C'est le cas, par exemple, des tests de positionnement. Parfois confondus avec la notion de prérequis, ils sont très utiles pour personnaliser les parcours. Pour autant, ils ne peuvent pas être construits de la même manière pour des formations courtes que pour des formations longues" (extrait de [Centre Inffo](#), 1er octobre 2021). Pour rappel, la fiche "Positionnement et durées de formation" plus que jamais d'actualité.

[MCP - Positionnement et durées de formation \(mise à jour 18 septembre 2021\)](#)

Revivez l'inauguration de la Maison de l'Économie Sociale et Solidaire « ESS Sud » du jeudi 23 septembre 2021 ([lien direct vers l'enregistrement](#)). La [vidéo de présentation](#) de la Maison de l'ESS Sud.

Publication de deux AMI par la DREETS PACA.

Date limite de réception des dossiers fixée au 30 septembre 2021.

[MCP - AMI Transition numérique volet cybersécurité](#)

[MCP - AMI Transition écologique volet hydrogène](#)

France compétences publie, à la suite de l'Arrêté du 13 septembre 2021, une version mise à jour du référentiel des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC). Cette nouvelle version ([à consulter ici](#)) intègre les dernières certifications ayant fait l'objet de la signature d'un premier contrat d'apprentissage et ne disposant pas jusqu'alors d'un niveau de prise en charge. Il réunit ainsi l'ensemble des valeurs issues des procédures de 2019 à 2021.

La ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a présenté une communication sur la rentrée de l'apprentissage au conseil des ministres du 22 septembre 2021 ([à lire dans le détail ici](#)); notamment :

- Une campagne de publicité, « Un apprenti, ça peut changer votre vie », sera menée début octobre dans la presse quotidienne nationale et hebdomadaire pour promouvoir l'apprentissage et sensibiliser les leaders d'opinion, en particulier les chefs d'entreprise.
- Les aides, prévues initialement pour les contrats conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 ont été prolongées d'abord jusqu'au 31 décembre 2021, puis très récemment, jusqu'au 30 juin 2022 pour accompagner la rentrée de l'apprentissage.  
Le montant est de 5000 € pour un apprenti mineur et de 8000 € pour un apprenti majeur. Les aides permettent d'assumer la prise en charge de tout ou partie de la rémunération pendant la première année du contrat.
- Des services pour accompagner les jeunes dans leur recherche d'un employeur ont par ailleurs été développés. En particulier, l'application la Bonne Alternance, accessible directement depuis Parcoursup, permet de faire connaître aux jeunes l'ensemble des offres recueillies par Pôle Emploi et les entreprises susceptibles de recruter un apprenti.
- Une orientation vers la prépa-apprentissage sera proposée aux jeunes les plus en difficulté, qui n'ont pas encore finalisé leur projet professionnel, qui ne possèdent pas le niveau de maîtrise du socle commun de compétences ou ceux qui ne sont ni en scolarité, ni en formation, ni en emploi.
- Un vademecum des 11 OPCO « Financement et processus de gestion du contrat d'apprentissage du secteur privé et du secteur public non industriel et commercial »  
[MCP - Vade-mecum financement apprentissage OPCO 2021](#)
- Un « Précis de l'apprentissage », rédigé par la DGEFP, a pour but d'informer sur la mise en oeuvre de la réforme de l'apprentissage à travers trois thématiques : le contrat d'apprentissage ; la formation en apprentissage à travers le centre de formation ; le financement de l'apprentissage dans le secteur privé.

Publication de [l'arrêté du 13 septembre 2021](#) modifiant l'arrêté du 24 août 2020 fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.

Versement des 13% libératoires de la TA (pour information aux organismes de formation). Pour rappel, le solde de la taxe d'apprentissage (13%) doit permettre conformément à L6241-4 du code du travail, de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle ; et de subventionner le centre de formation d'apprenti(e)s sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées. En principe, la Loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" avait prévu qu'à compter du 1er janvier 2020, le versement de ces fonds ne serait plus effectué par les OCTA (qui ont été recomposées en OPCO) mais par les entreprises directement aux établissements. Mais le Gouvernement a fait le choix de différer cette procédure pour la précédente campagne (2021). Pour 2022, les services de la Préfecture Provence-Alpes-Côte d'Azur sont interrogés et la procédure sera communiquée prochainement. Pour rappel, ce point a fait l'objet d'un écrit très complet dans chacun des annexes des 3 guides ressources publiés sur cette page. Par exemple, dans le Guide administratif et financier (pages 35 à 40).

[MCP - Guide apprentissage pour l'OF-CFA, volet administratif et financier \(Mise à jour 14 septembre 2021\)](#)

Télétravail des apprentis dans le secteur public : versement d'une allocation forfaitaire (Publication de [Centre Info du 6 septembre 2021](#)).

Information du CARIF-OREF : "Collecte de la formation par apprentissage - Forts de leur expertise dans la collecte de l'offre de formation, les Carif-Oref et leur réseau sont mandatés par l'État pour engager le processus de collecte de cette offre avec une base de données nationales, centralisée et associée à une démarche qualité. La valeur ajoutée est d'accompagner les offreurs de formation en apprentissage dans chaque région. La collecte permet de fournir et de mettre à disposition de l'information sur l'offre de formation en apprentissage et d'alimenter les principaux outils de valorisation et de prescription de l'offre. Elle est également mise au service de tous les acteurs en région. Les Carif-Oref travaillent avec la mission interministérielle sur l'apprentissage visant à lever les freins à l'essor de l'apprentissage et à faciliter la mise en contact des jeunes, des CFA".

Annonce du Gouvernement : prolongation pour six mois, jusqu'au 30 juin 2022, des aides de France Relance pour l'apprentissage (Plan "un jeune, une solution" de 5 000 euros pour un mineur, 8 000 pour un majeur).  
Mise à jour du dossier de presse du Gouvernement "[Se former jusqu'à 18 ans pour construire son avenir professionnel](#)"

Publication de la DARES n°30 de mai 2021 : "[Accéder à l'apprentissage après la 3ème : quels profils, quelles démarches ?](#)"

[Arrêté du 16 août 2021](#) fixant les plafonds d'emploi simultané d'apprentis dans le secteur de la coiffure dames ou mixte.

Publication du [rapport annuel 2020-2021 de la mission d'information, d'accompagnement et de contrôle pédagogique des formations par apprentissage](#) de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur (pour information aux OF-CFA).

A diffuser largement auprès de toutes les apprenties et tous les apprentis : Modalités d'inscription de la carte e-PASS JEUNES proposée par la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur [en cliquant directement ici](#). Une carte gratuite donnant accès pour un équivalent de 80€ à la "culture" et au "sport" dans la région SUD.  
Publication du réseau des CARIF-OREF "[Etat des lieux de la collecte apprentissage](#)" (Juillet 2021)

Publication de la [DARES](#) sur l'apprentissage

Au BO n°27 du 8 juillet 2021 :

[Auditeurs nationaux et académiques Eduform](#) habilités par la commission nationale de labellisation  
[Structures labellisées Eduform](#)

Etat de l'apprentissage en 2020 et à mi 2021 en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données DREETS PACA)  
[MCP - Etat de l'apprentissage en PACA \(Mise à jour 2 juillet 2021\)](#)

Publication de nouvelles études du CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Le [tourisme en PACA](#) (Évolution de la filière et impacts de la crise sanitaire)
- La [croissance de secteurs de la santé et de l'action sociale](#)
- L'[essentiel de l'emploi-formation](#) et [Synthèse emploi-formation](#) dans les Bouches-du-Rhône

[Décret n°2021-792 du 22 juin 2021](#) relatif aux missions des centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation - observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (Carif-Oref) et du réseau national des Carif-Oref (RCO), et à l'information de Pôle emploi de l'entrée et de la sortie de la formation professionnelle des personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi.

Une nouvelle fiche thématique académique - la formation en situation de travail pour revisiter les ingénieries pédagogiques en apprentissage, et plus largement en alternance.

[MCP - Guide formation en situation de travail \(mise à jour 28 juin 2021\)](#)

[Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-797 du 23 juin 2021](#) relative au recouvrement, à l'affectation et au contrôle des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Les principales nouveautés :

Le recouvrement de la part principale de la TA sera mensualisé comme celui de l'ensemble des autres cotisations et contributions dues par les employeurs

Le recouvrement de la part du solde de la TA à destination des établissements habilités sera annualisé et réalisé l'année qui suit l'exercice au titre duquel ces contributions sont dues. Le solde de la TA sera exigible en mai, correspondant à la déclaration au titre de la période d'activité d'avril

La part du solde de la taxe d'apprentissage recouvrée par les URSSAF et les caisses de MSA est versée à la Caisse des dépôts et consignations. Cette dernière est chargée d'affecter ces fonds aux établissements chargés de formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et de l'insertion professionnelle, désignés par les employeurs via un service dématérialisé.

[Service civique](#) : Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans aux jeunes en situation de handicap) sans condition de formation, le service civique est un engagement volontaire pour une mission de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général au sein d'organismes publics ou d'associations. Intégré dans le plan « 1 jeune, 1 solution » annoncé par le Président de la République en juillet 2020, le service civique permet aux jeunes de servir différentes causes d'intérêt général (solidarité, environnement, éducation pour tous, culture, mémoire, santé, etc.) et répond à leur quête de sens. Il leur permet également d'acquérir une expérience significative, de développer des compétences, notamment sociales, et de découvrir des secteurs d'activité qui les intéressent.

[Le service national universel \(SNU\)](#) est un projet complémentaire de l'instruction obligatoire visant à impliquer pleinement les jeunes dans la vie de la Nation et à nourrir le creuset républicain. Ce séjour de cohésion sera l'occasion pour les jeunes d'aller à la rencontre de nombreux acteurs engagés dans notre société qui oeuvrent quotidiennement à l'intérêt général : services de l'État, sécurité civile, corps en uniforme, collectivités et

structures associatives. Il leur permettra également de découvrir les différents dispositifs d'engagement (bénévolat associatif, réserves des corps en uniforme, jeunes sapeurs-pompiers, service civique, volontariats). Ils disposeront ainsi des clés pour une entrée active dans la citoyenneté.

Bilan de l'enquête "terrain" sur la mission d'information, accompagnement et contrôle pédagogique conduite auprès de l'ensemble des OF-CFA de l'académie d'Aix-Marseille du 4 au 14 juin 2021. Un grand merci aux 84 contributeurs.

[MCP - Bilan de la mission 2020-2021](#)

Accès au webinaire - [Formation sur les discriminations en lien avec le handicap](#) (IH2EF - 23 mars 2021 - Durée : 1h11), animé par le défenseur des droits.

Pour rappel, l'[arrêté du 26 mai 2021](#) prévoit que le montant total annuel maximal des dépenses acquittées par le Centre national de la fonction publique territoriale aux centres de formation d'apprentis afin de participer au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant est fixé à 25 millions d'euros pour l'année 2021 comme pour l'année 2020. L'aide à l'embauche d'un apprenti d'un montant de 3000 euros est prévue jusqu'au 31 décembre 2021.

Publication d'une FAQ par France compétences sur la procédure de remontée des comptes analytiques des OF-CFA ([version du 17 mai 2021](#)) - le lien si besoin vers la page de référence sur le [site de France compétences](#).

Publication d'une note d'analyse sur la [transformation numérique du système de la formation professionnelle](#) (Défi métiers - CARIF OREF francilien).

Publication d'une [note d'analyse](#) de France compétences sur QualiOpi

Nouvelle version du [Cerfa contrat d'apprentissage \(n°10103\\*09\)](#) et de sa notice explicative (parmi les nouveautés : obligation de renseigner le n° d'inscription au Répertoire des personnes physiques (NR) de l'apprenti, soit le n° de sécurité sociale figurant sur sa carte vitale ; l'ajout de la mention relative à l'inscription de l'apprenti sur les listes des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau) ; précision sur la date de conclusion du contrat d'apprentissage dans la rubrique "le contrat" ; renseignement du code RNCP du diplôme préparé par l'apprenti dans la rubrique "la formation" (*information extraite de la Lettre Infos de l'OPCO EP d'avril 2021*).

Diaporama de présentation de la mission Information - Accompagnement - Contrôle pédagogique des formations par apprentissage auprès des membres de l'ARDIR PACA

[MCP - Mission contrôle pédagogique présentation ARDIR PACA 8 avril 2021](#)

Dernière version du référentiel des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage (3 mars 2021) - accès direct depuis le site de [France compétences](#) (prochaine mise à jour en 2022).

[Référentiel QualiOpi](#) - mise à jour 29 mars 2021 (V7 : diverses précisions sont apportées et portent sur le délai d'application du guide (preamble), les indicateurs de résultats des CFA (indicateur2), les certifications professionnelles (indicateur 3), le conseil de perfectionnement, (indicateur 20) et la période de formation en situation de travail (indicateur 28).

Création de la DREETS PACA (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) en remplacement de la DIRECCTE PACA. La DREETS regroupe désormais la Direction régionale de la cohésion sociale (DRCS) et la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). [Pour en savoir plus....](#)

Publication du [décret n°2021-363 du 31 mars 2021](#) portant modification et prolongation des aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans, aux emplois francs et aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation

Information du Gouvernement : prolongation de l'aide à l'embauche des jeunes (AEJ) jusqu'au 31 mai 2021 dans la limite de 1,6 Smic et prolongation à l'identique jusqu'au 31 décembre 2021 de l'aide exceptionnelle pour l'alternance, allant de 5 000 euros pour l'embauche de tout alternant de moins de 18 ans – en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation – à 8 000 euros pour l'embauche d'un alternant de plus de 18 ans.

Déploiement du dispositif Sesame (Sésame vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers de l'encadrement) intégré au plan #1 jeune #1 solution - année 2021 - [BO n°11 du 18 mars 2021](#)

A consulter le [communiqué de presse de la Région Sud](#) sur les aides en direction des entreprises pour l'embauche de jeunes de moins de 26 ans en CDI ou en CDD, en stage à partir du 1er avril, en job étudiant, ou encore en direction des apprentis sans contrat.

#### [Formation professionnelle](#)

Prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label Eduform

Arrêté du 6-1-2021 - JO du 24-1-2021 ([NOR : MENE2100368A](#))

Publication du [Décret n°2020-1622 du 18 décembre 2020](#) relatif aux modalités de versement de l'aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant

Publication des résultats d'une enquête conduite par France compétences en décembre 2020 pour identifier et mieux appréhender les différents modèles économiques des CFA ([à lire ici](#)).

Publication de l'[arrêté du 7 décembre 2020](#) portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance

A noter la mise à jour de [La foire aux questions « Plan de relance alternance »](#) le 7 décembre 2020 sur le site internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, au sujet des éléments relatifs à l'extension du forfait premier équipement à l'achat de matériels informatiques par les CFA

[Décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020](#) relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en oeuvre. "La délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports recense les besoins de formation, organise les jurys relatifs à ces diplômes, contrôle et évalue les organismes de formation.

[Arrêté du 2 décembre 2020](#) fixant le montant et la répartition de l'enveloppe investissement prévue à l'article L.6211-3 du code du travail aux régions et à la collectivité de Corse

[Arrêté du 2 décembre 2020](#) fixant la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage aux régions et à la collectivité de Corse

La publication d'un guide "[Comment réussir le recrutement et l'intégration d'un alternant](#)" (Walt - Opcommerce)

Revalorisation de la rémunération de stagiaires de la formation professionnelle en prépa-apprentissage (Renforcement des mesures du [Plan 1 jeune 1 solution](#), 1er décembre 2020)

Publication du [décret n°2020-1476 du 30 novembre 2020](#) relatif aux versements de France compétences aux régions pour le financement des centres de formation d'apprentis

Publication du [Décret du 26 novembre 2020](#) relatif à la majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.

Publication le 19 novembre 2020 par France Compétences d'une nouvelle [version intermédiaire du référentiel des niveaux de prise en charge](#) des contrats

[Bulletin officiel spécial n°8 du 22 octobre 2020](#) consacré à la révision générale du classement des établissements.

Publication de l'[arrêté du 29 septembre 2020](#) relatif aux modalités de prise en charge financière du cycle de formation en centre de formation d'apprentis sans contrat d'apprentissage

Publication du [Décret n° 2020-1086 du 24 août 2020](#) relatif à la prise en charge financière de la période de formation en centre de formation d'apprentis des personnes en recherche de contrat d'apprentissage prévue à l'article 75 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020

Publication du [Décret n°2020-1085](#) du 24 août 2020 portant sur les modalités de mise en œuvre de l'aide dite "exceptionnelle" aux employeurs d'apprentis pour 2020.

Publication au JO du 21 août 2020 du [décret n° 2020-1076 du 20 août 2020](#) modifiant le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

Mise en place du Service National Universel (SNU) - pour diffusion large auprès des jeunes de 15 à 17 ans ([Plaquette de présentation](#) / [Diaporama de présentation](#) / [Courrier DASEN13](#))

Erasmus+ - Appel à propositions relatif au programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

Erasmus+ (2014-2020) année scolaire et universitaire 2020-2021 - [circulaire n° 2019-179 du 18-12-2019](#)

## 6 Les OF-CFA à l'épreuve de la crise sanitaire : veille spécifique (Mise à jour 7 janvier 2022)

Mise à jour de la [FAQ Coronavirus Covid-19](#).

Publication de l'instruction ministérielle du 7 septembre 2021 publiée au BO du Ministère de la santé et des solidarités (Cf page 249 dans le document suivant) rendant obligatoire l'obligation vaccinale pour tous les apprenants en formation initiale (apprentis et étudiants) et ceux en formation professionnelle (contrats de professionnalisation) en étude paramédicale. Pour mémoire, le lien direct vers la [FAQ du Ministère du travail](#) dédiée à cette thématique.

[MCP - Instruction obligation vaccinale personnels de santé 7 septembre 2021](#)

Protocole sanitaire applicable aux apprentis : extrait choisi de la [foire aux questions](#) du Ministère du travail **Quelles sont les conséquences d'une suspension du contrat de travail pour un apprenti ou un salarié en contrat de professionnalisation ?** Comme les autres salariés, les alternants, apprentis ou salariés en contrat de professionnalisation, sont concernés par l'obligation vaccinale ou le pass sanitaire selon leur secteur d'activité. Le pass sanitaire n'étant toutefois applicable aux mineurs qu'à partir du 30 septembre, celui-ci ne pourra pas être exigé par l'employeur avant cette date. À défaut de respecter ces exigences ou de mobiliser une solution alternative, il leur sera interdit de poursuivre leur activité au sein de l'entreprise et leur contrat de travail pourra alors être suspendu. Cependant, la suspension du contrat de travail d'un alternant ne doit pas avoir pour conséquence de le priver du bénéfice de la formation dispensée par le centre de formation des apprentis (CFA) ou l'organisme de formation afin d'éviter d'obérer ses possibilités de validation de sa formation. C'est pourquoi, la suspension du contrat de travail se limite au temps passé en entreprise, à l'exclusion du temps de formation assuré par le CFA ou l'organisme de formation. En conséquence, les opérateurs de compétences continueront d'assurer le financement des formations dispensées par les CFA et les organismes de formation concernés lorsque le contrat de travail de l'apprenti ou du salarié en contrat de professionnalisation aura été suspendu en raison de l'absence de pass sanitaire ou de respect de l'obligation vaccinale. A voir également dans la Foire aux questions académique disponible depuis cette page.

Publication de la FAQ mise à jour pour la rentrée 2021 "Coronavirus COVID-19" par le Ministère de l'Éducation nationale valable pour les établissements publics (pour information aux OF-CFA). Page de référence sur [education.gouv.fr](#).

- La réglementation Covid-19 en matière de formation professionnelle et d'apprentissage - Mise à jour de [Centre Info](#).
- La [FAQ du Plan de relance alternance #1jeune#1solution](#). Cette foire s'adresse aux employeurs, aux jeunes et aux CFA. Elle aborde les questions relatives à l'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis, l'aide exceptionnelle à l'embauche de salariés en contrat de professionnalisation. Elle traite également du délai de 6 mois autorisé pour signer un contrat d'apprentissage et de l'extension du forfait premier équipement à l'achat de matériels informatiques (Mise à jour 6 avril 2021).
- [Note de service du 21 juin 2021](#) sur les modalités de délivrance en raison de l'épidémie de Covid-19 - année scolaire 2020-2021
- 15 juin 2021 : Mise à jour de la [FAQ Coronavirus-COVID 19](#) (Ministère Éducation nationale)
- Mise à jour (9 juin 2021) du [protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise](#) face à l'épidémie de COVID-19.
- 28 mai 2021 : Mise à jour de la [FAQ "Coronavirus Covid-19"](#) sur les modalités pratiques mises en place dans les écoles, collèges et lycées, en situation Covid19, pour les élèves, les familles et les personnels.
- Aménagements des modalités de délivrance en raison de l'épidémie de Covid-19 - [Diplôme national des métiers d'art et du design](#)
- Spécifique session de rattrapage BTS session 2021 :

[MCP - Courrier Doyen IA-IPR session rattrapage BTS 2021](#)

- Mise à jour des FAQ ministérielles - Continuités pédagogiques (11 mai 2021) / Examens (10 mai 2021)

### [MCP - FAQ continuités pédagogiques 11 mai 2021](#)

### [MCP - FAQ continuités pédagogiques 11 mai 2021](#)

#### [MCP - FAQ examens 10 mai 2021](#)

- Publication d'un formulaire de demande d'aménagements d'examens en urgence - [Bulletin académique du 10 mai 2021](#)
- Publication des consignes sanitaires pour les examens de la session 2021 - DGESCO.

Afin d'accueillir les candidats dans le strict respect des mesures sanitaires:

- le **port du masque chirurgical ou grand public** ayant une capacité de filtration de 90% (ex catégorie 1) sera **obligatoire pour tous**. Des masques seront proposés aux candidats qui n'en ont pas. En cas de refus du port du masque, l'accès aux locaux d'examen sera refusé.
- Un **nettoyage des mains au gel hydroalcoolique** sera systématiquement demandé à chaque entrée et sortie de salle.
- Pour limiter les brassages, une signalétique sera installée pour dissocier les flux et matérialiser la distanciation physique d'un mètre. Les consignes sanitaires seront affichées et rappelées aux candidats à leur arrivée et avant le début des épreuves.

**Pour les épreuves orales, les candidats devront présenter leur pièce d'identité aux examinateurs sans contact et émarger avec leur propre stylo.**

Enfin, une attention particulière sera apportée aux candidats en situation de handicap.

**Ces consignes, ainsi que les dates programmées des examens, peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire du pays.**

#### [MCP - Consignes sanitaires Examens 2021 DGESCO](#)

- Aménagements des épreuves de la session 2021

Les calendriers des épreuves du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et du baccalauréat professionnel restent inchangés. Les épreuves terminales des enseignements généraux du baccalauréat professionnel sont donc maintenues. Toutefois, seules les deux meilleures notes seront retenues au titre de ces épreuves pour la délivrance du diplôme.

L'épreuve orale de présentation du chef-d'œuvre en CAP est maintenue, car elle incarne la spécificité de la voie professionnelle avec l'association des matières générales et professionnelles et permet aux candidats de présenter le fruit de leur travail.

Pour les contrôles en cours de formation, tous les candidats concernés doivent passer au moins un contrôle en cours de formation (CCF). Lorsqu'un ou plusieurs CCF ont déjà réalisés, les candidats concernés sont dispensés des autres CCF.

S'agissant des périodes obligatoires de formation en milieu professionnel (PFMP), elles ont été maintenues dès lors que le protocole sanitaire pouvait être strictement respecté. Cependant, des aménagements du cadre réglementaire ont été proposés. Si l'activité n'a pas pu être maintenue en présentiel, la PFMP a pu être partiellement ou totalement effectuée en travail à distance à condition que la nature de la mission soit adaptée à cet exercice et accessible à l'élève. Il a également été possible, à titre exceptionnel, de fractionner les périodes habituellement consécutives. Pour les élèves et stagiaires de la formation continue qui n'auraient pas pu réaliser toutes les semaines de PFMP requises pour l'obtention de leur diplôme, une dérogation leur permettra de pouvoir se présenter avec un seuil minimal de PFMP réalisé adapté. Les éventuelles exigences imposées par le référentiel du diplôme qui n'auraient pas pu être respectées, ne seront pas bloquantes.

En BTS, s'agissant de l'organisation de la session de rattrapage en BTS, dans un [communiqué datant du 29 avril 2021](#), Frédérique Vidal et Jean-Michel Blanquer annonçaient les principales modalités de la session de rattrapage.

- Mise à jour au 1er mai de la FAQ "Coronavirus" ainsi que la fiche « repères » éducation physique et sportive (accessible depuis le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr))
- Publication du 30 avril 2021 concernant la session 2021 en BTS :
  - le communiqué de presse précisant les modalités d'organisation de la session exceptionnelle de rattrapage du BTS,

#### [MCP - CP MESRI examen rattrapage BTS 2021](#)

- o le courrier du Ministère portant sur l'accompagnement personnalisé et la préparation à l'examen du BTS (à noter : "Nous vous invitons à encourager les établissements privés sous contrat ou hors contrat, les CFA et les GRETA à mettre en place un accompagnement personnalisé de leurs candidats").

#### MCP - Accompagnement personnalisé BTS 2021

- Publication du Bulletin académique spécial n°441 du 21 avril 2021 - [Examens professionnels en BTS session 2021](#).
- Publication du Bulletin académique n°442 du 26 avril 2021 : [Memento des examens professionnels de la session 2021](#)
- Publication le 16 avril 2021 d'un communiqué de presse sur les nouvelles adaptations proposées en BTS compte tenu de la crise sanitaire

#### MCP - Communiqué de presse ministériel examens BTS 2021 16 avril 2021

- Publication de l'[arrêté du 14 avril 2021](#) adaptant la composition des jurys et l'organisation des périodes de formation effectuées en entreprise pour les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi
- Publication du [décret n°2020-417 du 9 avril 2021](#) adaptant les modalités de délivrance du BTS (en matière de stage et de CCF) en raison de l'épidémie de covid-19 au titre de l'année scolaire 2020-2021
- Publication de la [note de service du 7 avril 2021](#) valable pour les publics scolaires, apprentis et stagiaires de la formation continue - Activités et modalités de formation professionnelle prises en compte au titre de la pratique en milieu professionnel (dont les périodes de formation en milieu professionnel) pour la session 2021 des diplômes professionnels du CAP, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire et du brevet des métiers d'art
- [FAQ du Ministère de l'Education nationale](#) (mise à jour du 12 avril 2021). Y sont notamment intégrées une Q/R sur les périodes d'observation en milieu professionnel (POMP) pendant les vacances scolaires et des précisions sur les PFMP requises pour l'obtention de leur diplôme à la session 2021
- [FAQ spécifique Continuité pédagogique MEN](#) / [FAQ spécifique Evaluer à distance MEN](#)
- Instructions du Ministère du travail aux OF-CFA suite aux annonces du Gouvernement dans le contexte de crise sanitaire (à consulter [le communiqué de presse](#)). Publication Instructions du Ministère de l'Education nationale pour assurer la continuité pédagogique ([à lire ici](#)).
- Adaptation des durées d'activités professionnelles exigées pour l'obtention des diplômes professionnels - session 2021 ([Décret n°2021-161 du 15 février 2021](#)). A voir si besoin le tableau de synthèse [en cliquant directement ici](#).
- Conditions de la formation et de la certification de sauveteur secouriste du travail (SST) dans les diplômes professionnels ([Arrêté du 15 février 2021](#))
- Session d'examen 2021 pour les diplômes professionnels dans le contexte de la crise sanitaire ([Note de service du 15 février 2021](#)) - aménagement des CCF, ....